



Edition provisoire

Thursday 23 April 2026, morning

Compte rendu officiel des débats

Opening of the sitting No 16

Current affairs debate: Accountability and justice: a call to step up efforts for the establishment of the Special Tribunal for the Crime of Aggression against Ukraine

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Bonjour, chers collègues,

La séance est ouverte.

Je vous rappelle que pour être inscrit à la séance, vous devez insérer votre badge lorsque vous prenez place et le garder inséré pendant au moins 30 secondes. Vous devez également insérer votre badge pour prendre la parole ou pour voter. Pour demander la parole, il suffit d'appuyer une seule fois sur le bouton de demande.

Je tiens également à rappeler à l'Assemblée que les membres qui n'ont pas soumis de déclaration d'intérêts annuelle sont tenus de commencer toute intervention par une déclaration d'intérêts orale, conformément au paragraphe 20 du Code de conduite des membres de l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle le débat d'actualité sur "Responsabilité et justice: appel à redoubler d'efforts pour mettre en place le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine".

Le temps de parole est limité à 3 minutes pour tous les membres de l'Assemblée, à l'exception du premier orateur choisi par le Bureau de l'Assemblée, qui dispose de 7 minutes.

Le premier intervenant dans le débat est M. Frank SCHWABE.

M. Frank SCHWABE, vous disposez de 7 minutes à la suite des débats et de 3 minutes pour répondre. Je vous laisse la parole.

M. Frank SCHWABE (Allemagne, SOC): Merci beaucoup et bonjour Madame la Présidente,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui dans une Assemblée qui représente l'engagement de l'Europe en faveur du droit et des droits humains. Ces principes ont été établis après les pires moments de notre histoire.

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français, en anglais, en allemand et en italien sont reproduits in extenso en français.
2. Les discours prononcés dans une autre langue sont résumés à partir de l'interprétation et sont signalés par un astérisque (*).
3. Les discours en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont disponibles sur le site internet de l'Assemblée parlementaire.
4. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1081 au plus tard 24 heures après la publication du compte rendu.

Aujourd'hui, ils sont à nouveau soumis à de fortes pressions. Il ne s'agit pas d'un débat de plus. Il s'agit d'un test. Nous devons décider si le droit international protège encore les personnes vulnérables ou s'il échoue face à une agression ouverte.

Pensez au contraste dans le monde d'aujourd'hui. Récemment, des millions de personnes, et peut-être vous aussi, ont suivi la mission Artemis II et regardé le ciel avec espoir et curiosité. Cette mission a montré ce que l'humanité peut accomplir grâce à la coopération.

En Ukraine, le ciel a une signification très différente. Les gens lèvent les yeux et voient des missiles et des drones. Ils voient la destruction. Ils voient la peur. Il ne s'agit pas d'un accident. Il s'agit d'une campagne délibérée visant à détruire les infrastructures et à briser une nation.

L'impact humain est grave. Pendant l'hiver, des centaines de milliers de personnes ont dû quitter leur maison parce que les systèmes énergétiques ont été détruits. Des villes entières se sont retrouvées sans chauffage ni électricité. Pour comprendre l'ampleur du phénomène, imaginez des villes comme Vilnius, Stuttgart, Glasgow, Malaga, Rotterdam ou Dublin soudainement vidées de leurs habitants. Des familles obligées de tout laisser derrière elles.

Il ne s'agit pas d'un phénomène abstrait. Il s'agit de dommages ciblés contre des civils. Et c'est un crime de guerre. L'ampleur des destructions est immense. Les autorités ukrainiennes ont enregistré plus de 215 000 incidents de crimes de guerre. Les dommages totaux sont estimés à plus de 580 milliards d'euros.

Derrière ces chiffres, il y a de vraies personnes. Des maisons détruites. Des entreprises perdues. Des vies bouleversées. Des enfants arrachés à leur famille et transférés en Russie.

Tout cela découle d'une décision. La décision de lancer une guerre d'agression. Il s'agit là d'un crime central. Il a rendu tous les autres crimes possibles.

Cette Assemblée n'est pas restée silencieuse. En bonne coopération avec nos collègues ukrainiens, nous sommes la principale organisation internationale à soutenir l'Ukraine, non pas avec de l'argent, ni avec des armes, mais avec du pouvoir politique.

Des mesures importantes ont été prises pour garantir la responsabilité au sein du Conseil de l'Europe. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne un mécanisme de compensation. La Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine a été adoptée et ouverte à la signature. Elle bénéficie d'un fort soutien, 35 États et l'Union européenne ayant signé le traité. Nous avons maintenant besoin de ratifications pour qu'il entre en vigueur.

Le registre des dommages est pleinement actif et plus de 130 000 demandes d'indemnisation ont été soumises. Le Registre des dommages sera, à l'avenir, absorbé par la Commission des réclamations.

Des progrès ont également été accomplis devant les tribunaux. La Cour européenne des droits humains a rendu un arrêt historique en 2025, tenant la Russie pour responsable de graves violations de la Convention, notamment d'attaques contre des civils et de tortures, dans l'Ukraine occupée.

Mais la justice exige également de s'attaquer au crime d'agression lui-même. L'Assemblée a été la première instance internationale à proposer la création d'un tribunal spécial chargé de poursuivre et de punir les dirigeants politiques et militaires russes responsables du crime d'agression. Et oui, le président Vladimir POUTINE lui-même.

En juin 2025, le Conseil de l'Europe et l'Ukraine ont signé l'accord bilatéral pour la création du Tribunal spécial. La plupart d'entre nous ont été témoins de la présence du président Volodymyr ZELENSKYY dans l'hémicycle. Cela fera bientôt un an que l'accord a été signé.

Cependant, le Tribunal spécial pour le crime d'agression n'est pas encore une réalité. Il bénéficie d'un soutien croissant de la part des États membres. L'Union européenne a déjà fourni des fonds pour commencer les préparatifs. Les Pays-Bas ont franchi une étape importante en accueillant la phase initiale. Nous encourageons les Pays-Bas à aller plus loin, à accueillir le tribunal à part entière et à présenter un plan de financement dès que possible.

Mais l'établissement formel de l'Accord partiel élargi (APE) du Conseil de l'Europe pour le Tribunal spécial fait toujours défaut, ce qui signifie que le Tribunal spécial n'est pas encore entièrement financé, que les juges et le procureur ne sont pas encore nommés. Permettez-moi de le dire très clairement, nous attendons avec une grande détermination que la résolution de l'APE soit adoptée par le Comité des Ministres à Chişinău dans quelques semaines.

Aujourd'hui, après une trop longue phase d'indécision, 19 États membres ont notifié leur intention de rejoindre l'APE, dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Un État non membre a également exprimé son intention de devenir un membre fondateur. Nous assistons donc à une nouvelle phase de dynamique. C'est pourquoi il appartient maintenant, au nom de l'Assemblée, à vos parlementaires nationaux d'exhorter les pays membres du Conseil de l'Europe à aller de l'avant et à notifier dès maintenant leur intention d'adhérer à l'APE. N'attendez pas comme excuse une plus grande clarification financière. Vous serez en mesure d'y faire face. En tant qu'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, nous demandons instamment à tous les États membres restants du Conseil de l'Europe de finaliser leurs procédures internes et de profiter dès maintenant de l'élan politique.

L'adoption de l'APE ne rendra pas l'APE opérationnel en soi. Certains États traitent l'APE comme un accord international, ce qui signifie qu'ils exigeront une procédure de ratification parlementaire, comme c'est le cas en Allemagne, par exemple. L'entrée en vigueur de l'APE n'interviendra donc que dans un second temps, lorsqu'un certain nombre d'États s'engageront inconditionnellement à le rejoindre, ce qui en garantira la viabilité financière.

Il est temps d'agir. Ce tribunal doit être créé cette année, en 2026. Pas plus tard. Les retards risquent de transformer la justice en paroles creuses. Des travaux sont en cours pour assurer le financement et le soutien politique. Les parlements nationaux doivent jouer leur rôle. Les gouvernements doivent s'engager. Il ne peut y avoir de compromis sur les principes de base. L'État de droit est important. Les droits humains sont importants.

L'Assemblée a joué un rôle décisif dans l'élaboration d'un système de responsabilité. Nous avons été les premiers à le réclamer. Nous avons été cohérents depuis le début de l'agression à grande échelle. L'histoire est claire. La paix durable en Europe ne s'est jamais construite sur l'impunité. Elle s'est construite sur la responsabilité. La justice n'est pas un obstacle à la paix. Elle est la condition d'une paix réelle et durable.

Si une agression n'a pas de conséquences, elle crée un dangereux précédent. Nous devons maintenant passer de l'engagement politique à la réalité opérationnelle. Nous devons agir avec unité et détermination. Nous devons montrer que l'Europe défend le droit et non la force. Et nous devons veiller à ce que les responsables de la guerre répondent de leurs actes.

Je vous remercie.

Slava Ukraini !

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup au premier orateur.

Nous passons maintenant au tour des représentants des groupes politiques.

Nous commençons par M. Oleksii GONCHARENKO au nom des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés.

M. Oleksii GONCHARENKO, s'il vous plaît.

M. Oleksii GONCHARENKO (Ukraine, CEPA): Je vous remercie.

Merci beaucoup, Madame la Présidente,

Chers collègues,

Vous savez, la pire chose qui puisse arriver en ce moment, c'est que la guerre en Ukraine est devenue une routine. Pour la cinquième année, nous parlons ici de l'invasion russe à grande échelle. Le rapporteur a fait preuve d'un grand sens de l'humour. Merci, M. Frank SCHWABE.

Mais encore une fois, nous disons "nous devons", "nous allons", "montrons". Et la guerre continue et déjà de moins en moins de gens parlent à chaque session, de moins en moins de gens parlent dans les débats ukrainiens. C'est vrai. Vous pouvez le voir de vos propres yeux, car qu'y a-t-il de nouveau à dire ? Mais la guerre continue et nous sommes complètement épuisés par cette guerre.

Hier, j'ai parlé avec mon fils, il a sept ans, et il m'a dit : "Papa, j'ai peur d'aller dormir. Cette nuit, ils vont encore nous bombarder ?" Je ne sais pas quoi lui dire. Et je veux vous dire que nous avons besoin de paix. Peut-être connaissez-vous quelqu'un qui vient d'Ukraine en Europe, ou des personnes qui sont allés en Ukraine, puis reviennent en disant que ces gens sont faits d'acier, qu'ils sont inébranlables. Nous sommes trop épuisés pour être inébranlables. Nous ne sommes pas faits d'acier. Nous sommes des gens de chair et

de sang. Nous voulons la paix. C'est la seule chose que les Ukrainiens veulent aujourd'hui. Nous ne voulons pas prendre Moscou, nous ne voulons rien d'autre. Nous voulons simplement mettre fin à cette guerre le plus rapidement possible. Sur les lignes actuelles, là où nous sommes. Nous sommes prêts à le faire.

Et je vous demande de ne pas vous contenter de 100 résolutions supplémentaires, mais d'agir. Vous retournerez dans vos capitales. Demandez à vos gouvernements ce que nous pouvons faire pour arrêter la guerre en Ukraine maintenant. Si les États-Unis d'Amérique sont occupés par le Moyen-Orient ou autre chose, pourquoi l'Europe ne joue-t-elle pas un rôle de premier plan ? Pourquoi ne parlons-nous pas avec la Chine ? La Chine a besoin du marché européen. Nous avons besoin de paix chez nous. Trouvons les moyens. Oh, dans d'autres cas, qui sommes-nous ? Que valons-nous ? Si nous nous contentons, année après année, session après session, de nous asseoir ici et de parler à nouveau. "La guerre en Ukraine". "Pauvre Ukraine". Et nous continuerons à mourir, à mourir, à mourir chaque jour.

Ce matin, à Dnipro, ils ont encore tué des gens. C'est déjà quelque chose que nous ne pouvons pas continuer comme ça. Nous avons besoin de paix. C'est la seule chose que nous vous demandons.

Aidez-nous. Nous vous remercions.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Lesia VASYLENKO, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

Mme Lesia VASYLENKO (Ukraine, ADLE, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Au nom du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je voudrais tout d'abord remercier notre cher collègue, M. Eerik-Niiles KROSS, d'avoir initié ce débat.

Merci également à M. Frank SCHWABE de nous avoir présenté un excellent rapport.

Depuis Nuremberg, l'agression est qualifiée de "mère de tous les crimes". L'histoire nous a appris que l'apaisement de l'agresseur ne sert à rien. Cela ne fait qu'engendrer d'autres guerres, d'autres tueries, d'autres destructions.

L'Ukraine n'est pas une exception.

L'agression de la Russie a commencé en 2014. Elle s'est intensifiée en 2022. Depuis plus de 12 ans, les Ukrainiens vivent les horreurs de la guerre.

Plus de 15 000 civils tués, plus de 40 000 blessés, des destructions massives, des déportations, des tortures.

Je pourrais continuer, mais c'est ce qui arrive lorsque la responsabilité n'est pas respectée et que l'impunité prévaut.

Chers collègues,

L'Assemblée parlementaire a été la première à demander la création d'un tribunal spécial sur l'agression en 2022.

L'idée est très simple : confirmer *de jure* ce que nous savons tous *de facto*.

La Russie a commis un acte d'agression contre l'Ukraine, et l'Ukraine en est la victime.

Une telle décision prise par une institution judiciaire internationale lèvera toute ambiguïté qui bloque aujourd'hui l'obligation de rendre des comptes.

Au début de cette année, l'accord partiel élargi (APE) sur le Comité de gestion du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine a été annoncé.

Aujourd'hui, 20 pays se sont déclarés prêts à le signer, dont la France, qui a fait cette annonce lundi devant cette même Assemblée parlementaire.

Cet accord définit le fonctionnement du tribunal, les juges, les greffiers et les procédures. Plus il y aura de pays signataires, plus le poids global du tribunal sera important. Il peut y avoir plus de pays signataires, et il faut qu'il y en ait plus.

C'est pourquoi, chers collègues, nous demandons à vos gouvernements respectifs de rejoindre l'APE. Nous vous demandons de tendre la main aux partenaires de la démocratie à travers le monde et de les exhorter à soutenir le Tribunal spécial sur l'agression contre l'Ukraine.

Enfin, et ce n'est certainement pas le moins important, nous avons besoin d'engagements financiers complets de la part des États participants.

Avant cela, bien sûr, nous avons besoin d'un budget clair et détaillé de la part du pays hôte, les Pays-Bas, établissant les coûts des locaux, de l'infrastructure et des opérations à La Haye.

Sans budget, il n'est pas possible d'avancer. Nous le savons. Nous respectons cela, chers collègues, mais nous avons parcouru un très long chemin pour rendre ce tribunal possible.

Au nom du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je vous remercie tous pour vos efforts, votre soutien en cours de route et vos engagements.

Je remercie le Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres, la Représentation permanente de l'Ukraine et tous les ambassadeurs ici à Strasbourg qui ont travaillé à l'élaboration du cadre juridique de ce tribunal.

Je remercie également l'équipe à Kiev, en particulier Mme Iryna MUDRA et M. Anton Anton KORYNEVYCH, pour leur dévouement et leur leadership dans ce processus.

Il nous reste maintenant à franchir une dernière étape : signatures, ratifications, y compris de la Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine qui est nécessaire pour indemniser les victimes, un engagement financier et la volonté d'agir.

N'oublions pas qu'une justice retardée est une justice refusée. Ce tribunal doit voir le monde aujourd'hui, cette année.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Patricia STEPHENSON, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Mme Patricia STEPHENSON (Irlande, GUE, Porte-parole du groupe): Je vous remercie.

Et je tiens à remercier le rapporteur d'avoir lancé ce débat.

Cette année, l'Ukraine entre dans sa quatrième année consécutive d'effusion de sang résultant du crime d'agression. Nous avons constaté des progrès significatifs dans l'établissement du cadre juridique d'un tribunal spécial, et c'est historique. Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction en matière de responsabilité.

Nous tenons à souligner que la Cour pénale internationale (CPI) reste l'instance la plus appropriée pour poursuivre ces crimes. Cependant, le veto russe au Conseil de sécurité et le statut de non-membre de la Russie à la CPI signifient que le Conseil de l'Europe est la seule organisation appropriée capable d'organiser ces poursuites.

Il est essentiel que l'obligation de rendre des comptes aille de pair avec des initiatives européennes sérieuses visant à mettre fin à la guerre. Depuis le crime d'agression du président M. Vladimir POUTINE, plus de 220 000 enfants ont été enlevés par l'État russe. La vie d'au moins 700 d'entre eux s'est tragiquement arrêtée. Et plus de 2 300 sont portés disparus. Ces enfants sont les victimes les plus innocentes de cette guerre illégale.

Mais, bien sûr, les chiffres et l'ampleur de l'horreur sont bien plus importants. Et sans l'acte d'agression initial, ces atrocités n'auraient jamais eu lieu. C'est pourquoi il est essentiel de poursuivre les auteurs de ces crimes, non seulement pour les dissuader de commettre d'autres crimes, mais aussi pour donner une voix à la souffrance du peuple ukrainien.

Bien que le statut du tribunal soit un compromis obtenu de haute lutte, il n'est pas exempt de défauts. Des organisations non gouvernementales, dont Amnesty International, ont exprimé de sérieuses craintes que les clauses d'immunité ne protègent les principaux responsables de toute conséquence significative. Le tribunal ne peut pas permettre que les immunités se transforment en impunité. Ceux qui portent la plus grande responsabilité dans le crime d'agression ne doivent pas échapper aux poursuites.

Le financement, bien sûr, est une autre préoccupation majeure. Je sais que l'Union européenne a débloqué 10 millions d'euros pour financer l'équipe avancée. C'est une bonne chose. Mais ce n'est qu'une fraction des 75 millions par an dont le tribunal devrait avoir besoin. Nous ne pouvons pas permettre que cette initiative devienne un geste symbolique, sous-financé et structurellement incapable de rendre une véritable justice. Et nous ne pouvons pas permettre qu'un manque de ressources paralyse la crédibilité du tribunal dès le départ.

Le Tribunal spécial est une avancée monumentale, mais nous ne pouvons pas perdre cet élan. Le droit international a connu de sérieux revers ces dernières années et ce tribunal peut contribuer à ramener cet élan vers les concepts de stabilité, de responsabilité et de justice.

Si nous ne parvenons pas à rendre justice au peuple ukrainien pour le crime d'agression commis par la Russie, nous risquons de porter un préjudice durable à l'autorité de cette institution et au système plus large de la justice internationale. En poursuivant ceux qui ont tué et déplacé des millions de personnes pour servir leurs propres ambitions, nous créons un précédent selon lequel ce crime ne restera pas impuni en Ukraine ou ailleurs à l'avenir. Aujourd'hui, c'est l'Ukraine. Demain, la responsabilité doit être étendue à toutes les violations du droit international dans le monde, y compris, bien sûr, en Palestine.

La justice internationale doit être cohérente pour tous. C'est le seul moyen de préserver la crédibilité du système judiciaire international qui, en ce moment, est tellement menacé, et de construire un monde plus sûr pour nous tous et pour les générations futures.

Encore une fois, merci au rapporteur pour ce débat.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Et maintenant, la parole revient à Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

Mme Bisera KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA (Macédoine du Nord, SOC, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

La guerre en Ukraine n'est pas seulement un conflit régional ; c'est un moment décisif pour l'ordre international et les principes qui le sous-tendent. Au fond, cette guerre est une question de souveraineté, le droit fondamental d'une nation à déterminer son propre avenir sans coercition extérieure. Lorsqu'un État envahit un autre pour redessiner ses frontières par la force, il remet en cause le cadre même qui a permis d'éviter les guerres à grande échelle en Europe pendant des décennies.

L'un des arguments les plus clairs pour comprendre ce conflit est l'ampleur des pertes humaines. Selon les Nations unies, au moins 50 000 civils ont été tués et plus de 41 000 blessés depuis le début de l'invasion à grande échelle en 2022, mais on pense que les chiffres réels sont plus élevés. Les pertes militaires sont encore plus stupéfiantes, les estimations faisant état de centaines de milliers de soldats tués et d'un nombre total de morts pouvant atteindre 500 000 à 600 000. Si l'on inclut les blessés et les disparus, le nombre total de victimes pourrait avoisiner les 2 millions de personnes. Ces chiffres ne sont pas abstraits. Ils représentent des vies brisées, des communautés détruites et une crise humanitaire de grande ampleur.

Ces pertes immenses mettent en lumière la dimension juridique du conflit, en particulier le concept de crime d'agression. Ce crime désigne la planification, la préparation, le déclenchement ou l'exécution d'un acte d'agression par un chef d'État. Contrairement aux crimes de guerre ou aux crimes contre l'humanité, qui concernent la conduite pendant la guerre, le crime d'agression vise la décision de mener une guerre illégale elle-même : l'acte initial qui déclenche toute la violence subséquente. Dans le cas de l'Ukraine, de nombreux juristes et gouvernements affirment que ce seuil a clairement été franchi.

C'est pourquoi la proposition de création d'un tribunal spécial a pris de l'ampleur, soutenue par des institutions telles que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Les mécanismes existants, tels que la Cour pénale internationale, peuvent poursuivre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, mais ils se heurtent à des limites juridictionnelles lorsqu'il s'agit du crime d'agression dans ce cas précis. Un tribunal spécialisé comblerait cette lacune, en se concentrant directement sur les dirigeants politiques et militaires responsables du déclenchement de l'invasion.

Nous devons vraiment intensifier nos efforts, car le peuple ukrainien compte sur nous.

L'argument en faveur d'un tel tribunal est à la fois juridique et moral. Sans responsabilité au plus haut niveau, l'ordre juridique international risque de paraître sélectif ou inefficace. Si les dirigeants peuvent lancer des guerres d'agression sans en subir les conséquences, l'interdiction de tels actes perd tout son sens. La création d'un tribunal réaffirmerait que même les acteurs les plus puissants sont liés par la loi.

Enfin, les chiffres stupéfiants du nombre de victimes soulignent l'importance de cet effort. Les destructions observées en Ukraine n'ont pas été spontanées. Elle a commencé par une décision délibérée d'utiliser la force de manière illégale. Un tribunal spécial n'effacera pas les pertes, mais il enverra un message clair : les architectes de telles souffrances ne peuvent pas agir en toute impunité, et les règles conçues pour préserver la paix ont toujours du poids.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Et M. Gustaf GÖTHBERG, au nom du groupe du Parti populaire européen, conclura le tour des porte-parole au nom des groupes politiques.

M. Gustaf GÖTHBERG (Suède, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente, et merci à vous, chers collègues.

Quatre ans après l'invasion totale de l'Ukraine par la Russie, nous n'avons toujours aucun doute sur ce dont nous sommes témoins. Il ne s'agit pas seulement d'une guerre brutale, mais d'une violation délibérée du fondement même du droit international, à savoir l'interdiction de l'agression.

Chers collègues, nous constatons déjà que des efforts sont déployés pour que les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité rendent compte de leurs actes. Ces efforts sont cruciaux. Mais il reste une lacune, une lacune lorsqu'il s'agit de poursuivre le crime commis par les dirigeants eux-mêmes : la décision de mener cette guerre illégale.

La guerre est injuste. Elle est illogique. Elle est illégale. Nous avons vu des villes bombardées, des atrocités sur le champ de bataille, des violences sexuelles à l'encontre des femmes ukrainiennes, des enfants ukrainiens déportés uniquement parce qu'ils sont des enfants ukrainiens.

Mais nous avons aussi été témoins d'un courage sans précédent de la part du peuple ukrainien. Un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine enverrait un message clair : aucun dirigeant, quelle que soit sa puissance, n'est au-dessus de la loi. Et il ne s'agit pas de vengeance. Il s'agit de responsabilité, de rétablir la confiance dans le droit international et de rendre au peuple ukrainien et à tous ceux qui croient en un ordre fondé sur des règles la justice qu'ils méritent.

J'exhorte tous les États membres, en particulier ceux qui ne l'ont pas encore fait, à soutenir activement la création de ce Tribunal spécial. Rejoignez le groupe central, apportez votre expertise juridique, assurez le financement nécessaire, offrez votre soutien politique, montrez clairement que nous restons unis, non seulement en paroles, mais aussi en actes.

Mon pays, la Suède, a également fait preuve de leadership en ce qui concerne le soutien européen à l'Ukraine. L'Ukraine est la première priorité de notre politique étrangère. La Suède est le troisième contributeur d'aide à l'Ukraine. L'aide militaire bénéficie d'un soutien large et fondamental au sein du Parlement suédois, tous partis politiques confondus. Sa Majesté le roi de Suède s'est rendu en Ukraine la semaine dernière, premier monarque à s'y rendre depuis l'invasion totale. Le Parlement suédois doit voter sur cette question particulière du Tribunal spécial le 11 juin. Nous nous attendons à un soutien total.

Madame la Présidente, l'Ukraine se bat non seulement pour sa propre liberté, mais aussi pour les principes, les principes mêmes qui protègent la paix en Europe. Et le moins que nous puissions faire est de veiller à ce que ceux qui ont lancé cette guerre illégale soient tenus pour responsables. La justice ne peut et ne doit pas être sélective. Elle doit être ferme, et elle doit être rendue. Une justice retardée est une justice refusée. Prenons cette mesure, et faisons-la maintenant. Créons le Tribunal spécial.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Nous passons maintenant à la liste des orateurs ordinaires.

Je donne tout d'abord la parole à M. Denis BEGIC, de Suède.

M. Denis BEGIC (Suède, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

L'accord sur la création d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine n'est pas seulement une évolution juridique. C'est une nécessité morale. Car sans responsabilité, il n'y a pas de justice. Et sans justice, il n'y a pas de paix durable.

Ce tribunal fait passer un message clair : ceux qui préparent et déclenchent des guerres d'agression ne peuvent pas se réfugier derrière leur pouvoir ou leur statut. Ils devront répondre de leurs actes, non pas immédiatement, mais grâce aux institutions que nous mettons en place aujourd'hui.

Mais il s'agit aussi de quelque chose de plus. Il s'agit de la vérité. Il s'agit de faire en sorte que ce qui s'est passé en Ukraine ne puisse jamais être nié, déformé ou réécrit.

Nous avons déjà vu ce qui se passe lorsque la justice arrive trop tard, ou pas du tout. En Bosnie-et-Herzégovine, il a fallu des années avant que les auteurs des crimes ne soient traduits devant les tribunaux internationaux. Aujourd'hui encore, nous assistons à la négation des crimes, à la glorification des criminels de guerre et à des tentatives de réécriture de l'histoire.

Nous ne devons pas répéter cette erreur.

En établissant ce tribunal maintenant, nous ne poursuivons pas seulement la justice, nous protégeons l'histoire. Nous disons : les faits comptent, les victimes comptent et l'État de droit compte.

Il ne s'agit pas de vengeance. Il s'agit de responsabilité. Et il s'agit de défendre les principes sur lesquels repose le Conseil de l'Europe.

Et à mes amis ukrainiens : Je dis toujours dans chaque parlement que nous devons arrêter la guerre contre l'Ukraine. Nous devons tout faire. Et je vous promets que je le ferai chaque fois que je le pourrai.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Yelyzaveta YASKO, d'Ukraine.

Mme Yelyzaveta YASKO, vous avez la parole.

Mme Yelyzaveta YASKO (Ukraine, PPE/DC): Chers collègues,

Lorsque je parle encore et encore de la guerre en Ukraine, je me trouve souvent dans une situation où je ne sais pas comment je peux répéter les mêmes choses pendant tant d'années.

Et comme l'ont dit nos collègues, nous sommes aussi des personnes. Oui, je pense que nous avons beaucoup d'acier en nous, mais cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas avoir des choses normales dans nos vies. Cet hiver, je me suis retrouvée dans mon appartement alors qu'il faisait six degrés et qu'il n'était pas possible de dormir dans la chambre. Il n'y avait pas d'eau, pas d'électricité. Et j'étais là, avec ma fille, à me dire que tout allait bien, que nous étions ensemble. Il fait froid, mais nous pouvons utiliser les couvertures. Il n'y a pas d'électricité, il n'y a pas d'eau. Je pense qu'il s'agit d'un mécanisme psychologique pour faire face à de telles situations.

Bien sûr, c'est formidable, mais lorsqu'on s'y habitue, on se rend compte que de nombreuses personnes sont tuées chaque jour, qu'il y a beaucoup d'infrastructures, beaucoup de choses dans notre société qui deviennent très différentes. Ce n'est pas la réalité que nous souhaitons, mais notre société a beaucoup changé. Dans les rues de Kiev, on peut voir en même temps des types de personnes très différents, des professions différentes, des nationalités différentes. Mais parmi eux, on trouve aussi des personnes qui ont perdu leurs jambes et leurs mains, et qui marchent avec nous. Notre société est très différente.

Nous ne pouvons plus tolérer les promesses vides. Et nous continuons à réclamer justice. C'est très difficile pour beaucoup d'entre nous qui retournent à Kiev et qui parlent aux gens. Ils nous demandent ce que vous apportez de Strasbourg. Et nous, bien sûr, nous partageons des choses sur le Tribunal spécial, mais ils veulent quelque chose de très concret et de très immédiat. C'est pourquoi le Tribunal spécial est quelque

chose qui, nous l'espérons vraiment, apportera un jour quelque chose de très concret à chaque personne en Ukraine. Mais essayons d'accélérer les choses. Nous avons besoin de ces ratifications. Il faut que de nombreux parlements et gouvernements l'approuvent. C'est important pour la justice, pour que chacun sache que l'agression peut être persécutée. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal.

Et je veux juste rêver qu'un jour nous pourrions dire que nous avons eu des jours normaux dans nos vies et qu'il ne faisait pas six degrés dans l'appartement et qu'il n'y avait pas d'eau et d'électricité, que c'était tout à fait normal. Nous avons eu nos vacances et nous avons pu profiter de notre vie en paix. Mais nous savons que la paix n'est pas possible sans justice. C'est pourquoi nous travaillons ici.

Merci.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Nous vous remercions.

La parole est à la baronne Thérèse COFFEY, du Royaume-Uni.

Baroness Thérèse COFFEY (Royaume-Uni, CEPA): Merci, Madame la Présidente.

Comme l'a dit le président Volodymyr ZELENSKY en 2023 à La Haye, "il ne peut y avoir de paix sans justice".

Plus d'un quart de million de crimes dus à l'agression de la Russie et de ses divers agents ont été enregistrés, dont plus de 220 000 sont des crimes de guerre.

Nous devons rester déterminés à demander des comptes à la Russie pour ses actions illégales et barbares en Ukraine, et à faire en sorte que la justice prévale.

Je suis très fier que le gouvernement britannique ait joué un rôle de premier plan en matière de responsabilité. Je reconnais également le travail entrepris par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Comité des ministres.

Je tiens toutefois à rendre un hommage particulier à mon amie, la baronne Victoria PRENTIS, qui était le procureur général du Royaume-Uni à l'origine de ce travail, au nom du gouvernement de l'époque. En particulier, la formation de plus de 100 juges ukrainiens à la poursuite et à la gestion des crimes de guerre, la formation de la police nationale ukrainienne à la réponse médico-légale, le soutien aux visites sur le terrain de l'équipe de justice mobile et l'aide aux organisations de la société civile pour fournir une assistance psychologique et juridique aux survivants des horribles violences sexuelles commises lors des conflits.

Il est bon que de nombreuses poursuites aient déjà lieu avec succès en Ukraine, selon des normes internationales reconnues - y compris le rôle vraiment difficile des avocats ukrainiens agissant en tant qu'avocats de la défense pour les soldats russes.

Nous savons que la Cour pénale internationale (CPI) a ouvert des enquêtes et délivré des mandats d'arrêt, mais il est bon que la Russie n'ait pas été autorisée à bloquer les travaux de la CPI, comme elle aurait pu le faire si le Conseil de sécurité avait été invité par la CPI à outrepasser sa compétence habituelle. Mais il était juste que la question du crime d'agression soit poursuivie et qu'une alternative au-delà de la CPI soit créée.

Comme je l'ai dit, je félicite cette Assemblée et le Conseil de l'Europe d'avoir entrepris de créer ce Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine avec la signature de l'accord avec l'Ukraine il y a dix mois.

Et je pense que la conclusion des négociations sur l'Accord partiel élargi (APE) définissant le modèle de fonctionnement du Tribunal est une bonne nouvelle. Je comprends qu'il y ait encore des problèmes de financement, et qu'il faille s'assurer que le Tribunal sera à la fois politiquement et financièrement viable.

Mais, Madame la Présidente, bien que je comprenne que la mise en place d'un tel projet puisse prendre du temps, j'espère que vous retiendrez notre message selon lequel cette question est vraiment importante. Poursuivre les cerveaux de cette invasion illégale et de l'attrition, alors que les bombes et les balles continuent de voler, ne semble peut-être pas être la priorité absolue dans la pratique.

Mais le peuple ukrainien en a besoin.

Nous en avons besoin.

Il faut s'y atteler.

Slava Ukraini !

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup.

La parole est à M. Oleksandr MERZHYNSKYI, d'Ukraine.

M. Oleksandr MERZHYNSKYI (Ukraine, ADLE): Chers collègues,

La création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine est un moment véritablement marquant dans l'histoire de l'humanité et du droit international. Elle ne peut être comparée qu'à la création du Tribunal de Nuremberg et aux tentatives des peuples pour créer les conditions nécessaires à une paix juste et à la sécurité mondiale. Il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans justice. Il ne peut y avoir de justice sans responsabilité. Martin Luther KING JR. a dit un jour : « La véritable paix n'est pas simplement l'absence de tension, c'est la présence de la justice ».

Chers collègues,

Si l'agresseur n'est pas puni pour ses crimes, la paix dans le monde entier est en grand danger, car le mal impuni revient toujours. Les crimes d'agression impunis encouragent d'autres agresseurs potentiels, que ce soit en Europe ou dans la région indopacifique, car aujourd'hui, les Russes pensent qu'ils peuvent perpétrer impunément n'importe quelle atrocité, n'importe quel crime contre l'Ukraine et son peuple pacifique. Ils pensent pouvoir continuer à commettre des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des actes de génocide en toute impunité. Nous devons mettre fin à cette impunité en créant et en soutenant le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Au nom de la justice et du droit international, nous devrions traduire en justice non seulement les criminels de guerre russes, à commencer par le président Vladimir POULINE, mais aussi la Russie elle-même, qui est un État criminel et un régime terroriste, comme l'a reconnu l'une de nos résolutions. En vertu du droit international, le principal sujet de ce droit et de la responsabilité juridique internationale est l'État. Nous avons donc toutes les raisons juridiques, logiques et morales d'inclure l'État russe et ses complices dans la juridiction du nouveau tribunal.

Nous ne pouvons pas permettre à l'État russe de rester impuni pour ce crime d'agression. Il ne suffit pas de traduire en justice certains criminels de guerre en ignorant la responsabilité de l'État. L'État russe devra payer des réparations pour tous ses crimes contre l'Ukraine. Il ne doit pas se soustraire à sa responsabilité juridique internationale. En outre, je suggère d'inclure les organisations criminelles russes dans la juridiction du Tribunal et de poursuivre ainsi la tradition du Tribunal de Nuremberg. Les organisations criminelles russes telles que les services spéciaux, l'état-major général et le parti politique au pouvoir devraient également être traduites en justice et mises hors-la-loi.

Chers collègues, j'espère que ces suggestions seront prises en compte et qu'elles contribueront à la réalisation de la justice et d'une paix juste et durable pour l'Ukraine.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Piero FASSINO.

Vous avez la parole.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC): Merci Monsieur le Président, je m'exprimerai en italien.

Je remercie mon collègue M. Frank SCHWABE pour son introduction.

Nous avons écouté nos amis ukrainiens qui nous ont fait part de leur angoisse, de leur situation dramatique. Ils s'apprêtent à fêter presque cinq ans de la guerre. Cinq ans, c'est la durée de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Nous risquons de voir la guerre en Ukraine durer encore plus longtemps.

Et nous savons tous quel état dramatique une guerre provoque dans les familles, chez les gens, dans la vie sociale et civile d'un pays.

Et nous savons aussi que Moscou compte sur le temps qui passe, au point d'empêcher toute négociation de paix, d'épuiser la vie quotidienne des Ukrainiens par des bombardements aveugles, non seulement sur les installations militaires, mais aussi sur les centrales énergétiques, sur les infrastructures civiles et sociales, sur les habitations.

C'est précisément pour cette raison que nous devons, comme l'a fortement souligné M. Frank SCHWABE, accélérer autant que possible la mise en œuvre du Tribunal spécial, afin que les Ukrainiens aient réellement une chance de voir les dommages et les souffrances dramatiques qu'ils ont subis réparés, au moins en termes moraux et en termes de justice.

Ce qui va se passer à Chişinău est très important, nous espérons que là-bas, les ministres et les gouvernements accéléreront la signature de l'adhésion au Tribunal spécial et de l'accord partiel élargi (APE).

Il est important qu'au cours de cette même période, le Congrès des autorités locales de notre institution ait lancé une initiative visant à vérifier quels programmes peuvent être mis en place en faveur des autorités locales, afin de réduire les impacts dramatiques de la guerre et de commencer à réfléchir à la manière de reconstruire la situation dans ces municipalités et les réalités locales au lendemain de la guerre.

Bref, il faut accélérer les choses.

Le Conseil de l'Europe s'est engagé très fortement sur cette question dès le début, en exprimant son soutien et sa solidarité avec l'Ukraine de toutes les manières possibles. Je rappelle le plan d'action, je rappelle le registre des plaintes, qui a déjà enregistré plus de 120 000 plaintes, et la création du Tribunal spécial. Autant d'actes et de faits qui démontrent notre volonté de répondre à l'appel désespéré qui nous a été lancé aujourd'hui par nos collègues et d'œuvrer pour que l'Ukraine soit soutenue, tout en garantissant la paix et la justice pour l'Ukraine.

Je vous remercie.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Adam BODNAR.

Vous avez la parole.

M. Adam BODNAR (Pologne, PPE/DC): Monsieur le Président,

Chers collègues,

L'obligation de rendre compte des crimes de guerre résultant de l'agression russe en Ukraine doit rester une priorité absolue. Nous ne pouvons pas oublier les souffrances de millions d'Ukrainiens, les innombrables vies perdues, le sort tragique des civils et les atrocités les plus horribles de la guerre. La justice n'est pas seulement une obligation légale, c'est un impératif moral.

Le 25 juin dernier, le Conseil de l'Europe a signé un accord international avec le gouvernement ukrainien en vue de la création d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Ce tribunal poursuivra les responsables du déclenchement de cette guerre illégale. Ce faisant, il comblera un vide juridique crucial identifié par le professeur Philippe SANDS dans le Financial Times. En effet, la compétence de la Cour pénale internationale couvre actuellement les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, mais elle ne permet pas de poursuivre le crime d'agression.

Je pense que nous devrions souligner que la création de ce tribunal est le résultat de négociations internationales approfondies et de différentes stratégies présentées avec soin, de différents modèles juridiques. Mais en fin de compte, il a été décidé que ce serait le tribunal associé au Conseil de l'Europe et que c'est le Conseil de l'Europe qui jouerait un rôle de premier plan. De cette manière, l'Ukraine partage sa juridiction pour le crime d'agression tel qu'il est défini dans le code pénal ukrainien.

Il est formidable que cette initiative soit soutenue par l'Union européenne et qu'à partir du milieu de l'année 2025, l'effort de création d'un tribunal ait été fait.

À l'heure actuelle, les États qui soutiennent le tribunal peuvent adhérer à l'accord partiel élargi, ce que de nombreux États ont déjà fait.

Je voudrais vous informer que le 15 avril de cette année, M. Radosław SIKORSKI, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de Pologne, a également signé une déclaration d'intention concernant l'adhésion de la Pologne. Le document a été soumis au Secrétaire général du Conseil de l'Europe avec l'approbation des ministres polonais.

Je tiens à souligner qu'il est essentiel que le tribunal soit mis en place immédiatement. C'est pourquoi j'appelle tous les États membres restants du Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres pays partageant les mêmes idées, à se joindre à cet effort et à ratifier l'accord partiel élargi (APE).

J'espère que la prochaine conférence de Chişinău constituera une étape importante, une véritable victoire pour la justice, démontrant la détermination unie de la communauté internationale à faire en sorte que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes.

Et je ne peux qu'approuver le fait que le Tribunal spécial devrait commencer ses travaux dès cette année.

Je vous remercie.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est Mme Olena KHOMENKO.

Vous avez la parole.

Mme Olena KHOMENKO (Ukraine, CEPA): Chers collègues,

Après plus de 11 ans de crimes d'agression russes, d'attaques contre des civils et de menaces systématiques contre l'ordre démocratique de l'Europe tel que nous le connaissons, la détermination de l'Assemblée parlementaire à demander des comptes aux architectes de cette guerre ne doit pas être négociable.

Nous avons beaucoup parlé de La Haye pour M. Vladimir PUTIN et ses amis, mais seules notre coopération et notre détermination à travailler vers un objectif commun permettent d'y parvenir.

Le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine a eu la chance de cesser d'être une simple idée en juin dernier, lorsque l'accord l'instituant a été signé à Strasbourg.

La prochaine étape vitale pour nous, comme pour tous les pays européens qui partagent encore la croyance en l'État de droit, est de mettre la loi en action.

Le 21 janvier de cette année, l'accord partiel élargi régissant la procédure de jugement a été finalisé. Les préparatifs en vue du fonctionnement à plein temps du Tribunal se déroulent sous nos yeux.

C'est l'occasion rêvée pour chacun d'entre nous d'apporter sa contribution au respect des engagements que nous avons pris en créant cette organisation.

Nous saluons les 20 premiers États qui ont confirmé leur intention d'adhérer à l'accord partiel élargi et le soutien substantiel de l'Union européenne, qui montre déjà que l'Europe en tant que communauté est prête à agir, dépassant avec succès le minimum de base pour ses opérations.

Nous devons maintenant faire de notre mieux pour assurer la légitimité à long terme de ce Tribunal. Son poids moral et politique dépend de l'étendue de sa composition.

La priorité doit être donnée à la création d'un poids et d'une pression réels pour les décisions du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Il n'y a pas de justice sans que les hauts dirigeants, responsables politiques et militaires de la Russie et du Belarus soient tenus pour responsables du déclenchement de cette guerre. L'Ukraine se félicite du large soutien apporté à ce Tribunal par de nombreux États de l'Union européenne.

J'encourage toutes les personnes présentes dans cet hémicycle à soutenir notre combat pour la justice.

La réunion du Comité des Ministres du 15 mai est une nouvelle étape dans notre travail d'une importance cruciale. L'entrée en vigueur formelle de l'accord partiel élargi étant prévue à cette date, nous encourageons chaque État à prendre sa part dans la lutte contre les crimes internationaux les plus graves sur le territoire européen.

La neutralité ou l'ignorance face aux violations les plus graves du droit international au 21^e siècle ne devrait plus être une option.

La justice pour l'Ukraine est la justice pour l'ordre international.

Nous en dépendons.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup.

L'orateur suivant est Mme Anna-Kristiina MIKKONEN.

Vous avez la parole.

Mme Anna-Kristiina MIKKONEN (Finlande, SOC): Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous abordons aujourd'hui un sujet très important. Dès le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine cette assemblée a exigé la mise en place d'un Tribunal spécial pour assurer la responsabilité de l'agresseur. Je suis fière que cette organisation a agi avec conviction quand les autres organisations n'ont pas pu. En seulement quelques années, le Conseil de l'Europe a créé un mécanisme de responsabilité fondé sur nos valeurs et notre lutte contre l'impunité. Notre prochain but est d'assurer qu'on aille jusqu'au bout, c'est-à-dire de finaliser le Tribunal aussi vite que possible.

Dans cette salle lundi, notre chère collègue ukrainienne Mme Yevheniia KRAVCHUK nous a lu une liste de 19 pays qui ont déjà accepté de rejoindre l'accord partiel élargi sur le Tribunal spécial. La Finlande n'a pas figuré sur cette liste est cela n'est pas passé inaperçu entre les membres finlandais. Je peux vous assurer, que le soutien à l'Ukraine de la Finlande reste très fort. Mais les mots doivent être suivis d'action.

Il y a un mois, ma délégation a demandé une explication du manque de cette acceptation du Tribunal de la Finlande dans une question écrite au Ministre. Cette semaine nous avons reçu une réponse, mais c'était non-satisfaisante. Par conséquent, notre président de la délégation finlandaise a décidé de parler aux médias. L'article a été publié avant-hier et le même soir la Finlande a envoyé une note d'acceptation de rejoindre le Tribunal. Il a fallu une petite poussée mais je suis fière de pouvoir annoncer que vous pouvez maintenant ajouter un vingtième pays sur la liste : la Finlande.

Slava Ukraini.

Je vous remercie.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Merci beaucoup.

L'orateur suivant est M. Yuriy KAMELCHUK.

Vous avez la parole.

M. Yuriy KAMELCHUK (Ukraine, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

Le monde devient fou. Vladimir POUTINE et la Russie doivent payer pour tout, et il n'y a pas d'autre moyen. C'est une question de valeurs fondamentales et de responsabilité. L'Europe continue d'acheter du pétrole et du gaz russes. Pourquoi ? Est-ce nouveau ? Non, c'était la même chose pendant la Seconde Guerre mondiale, lorsque les Soviétiques vendaient du pétrole et du gaz à l'Europe et à l'Allemagne tout en luttant contre Hitler. L'histoire se répète. Les pays de l'Union européenne continuent d'acheter du pétrole et du gaz russes. Et c'est un moyen de financer les fusées et les drones russes vers l'Ukraine.

En 2022, il s'agissait d'environ 150 milliards de fournitures d'énergie. En 2025, c'est mieux, 15 milliards à la Russie pour les fusées et les drones russes. L'Union européenne continue d'acheter des engrais russes. Cela représente environ 16 % de l'ensemble du marché. Est-ce normal ? Non, ce n'est pas normal.

Il faut regarder du côté de la République tchèque, qui est en train de transformer ses usines pétrolières. Et il ne s'agit pas d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas de la Slovaquie et de la Hongrie qui transforment les usines pétrolières, les raffineries de pétrole. Il est question d'un milliard de dollars. C'est tout. Et c'est un moyen d'arrêter de financer la Russie pour qu'elle envoie des fusées et des drones en Ukraine.

Il en va de même pour les engrais, les diamants et tout ce que nous achetons à la Russie. Je n'appelle pas seulement les pays européens, mais en d'autres termes, arrêtez de financer la Russie. Arrêtez de commercer avec la Russie, cela peut arrêter la guerre en Ukraine. C'est le seul moyen pour que l'économie russe s'effondre. Quand le ferons-nous ?

Il existe également un Tribunal spécial pour les crimes d'agression contre l'Ukraine. Ce mécanisme aidera l'Ukraine à obtenir de la Russie des rapatriements équitables et responsables pour reconstruire notre pays et nos infrastructures. C'est la seule façon de récupérer les avoirs russes gelés dans les pays européens et dans d'autres pays. Il s'agit de 300 milliards d'euros qui sont gelés et qui dorment. Nous pouvons les

transférer dans un fonds spécial, qui peut rapporter environ 10 % par an, et non 1 % comme c'est le cas aujourd'hui. C'est comme utiliser l'argent ukrainien provenant des avoirs russes gelés, ce qui ne nous aide toujours pas.

Veuillez voter en faveur de cette résolution. Aidez l'Ukraine à tout reconstruire après la guerre.

Je vous remercie.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est Lord Carwyn JONES.

Carwyn, vous avez la parole.

Lord Carwyn JONES (Royaume-Uni, SOC): Merci, Monsieur le Président.

J'espère que vous m'entendez.

En 1918, à la suite du traité de Versailles, un principe important a été inscrit dans le droit international, celui de l'autodétermination. Il est vrai que ce principe ne s'appliquait qu'aux nations européennes à l'époque, mais il n'en reste pas moins qu'un principe important a été établi et qu'il est aujourd'hui suivi par le peuple ukrainien : l'idée que les nations ont le droit de déterminer leur propre avenir et de résister aux attaques agressives et injustifiées d'autres nations. Ce fut une étape importante vers le développement de ce que nous appelons aujourd'hui le droit international.

Mais ne nous voilons pas la face, le droit international est menacé. Certains l'ignorent. Il y a ceux qui étaient auparavant des pays qui défendaient le droit international et qui ne le soutiennent plus aussi fermement. Certains affirment que le droit international n'existe pas du tout, car comment peut-on avoir un système juridique sans que des sanctions puissent être appliquées ? Et ces mêmes personnes diront que nous pouvons mettre en place un tribunal, mais qu'il ne fera jamais rien ?

Ma réponse à ces personnes est la suivante : le débat d'aujourd'hui est important pour deux raisons.

Tout d'abord, le message. Le message que nous envoyons aujourd'hui est que nous ne tolérons pas l'idée que la force militaire puisse être utilisée pour renverser un gouvernement élu. Nous soutenons l'ordre international fondé sur des règles, nous respectons et reconnaissons le droit international et nous sommes prêts à mettre en place une structure qui permettra à ceux qui ont semé la mort en Ukraine de répondre de leurs actes.

Le message est important. Il montre notre engagement, et cet engagement est inébranlable.

Deuxièmement, qui sait ce qui se passera à l'avenir ? Nous ne le savons pas, il se peut qu'à un moment donné les circonstances changent et que ces personnes comparaissent devant le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, et nous devons être prêts pour ce jour, lorsqu'il viendra. Nous devons être prêts pour ce jour, et nous espérons qu'il viendra.

De notre point de vue, il est donc extrêmement important que nous puissions dire au peuple ukrainien : "Nous sommes avec vous et nous mettons en place une structure pour s'occuper des personnes qui vous ont causé tant de souffrances et pour rendre justice au peuple ukrainien".

Parfois, les guerres, lorsqu'elles durent trop longtemps, peuvent créer un sentiment de lassitude parmi les nations qui soutiennent des pays comme l'Ukraine. Je peux dire qu'en ce qui concerne le Royaume-Uni, cette lassitude n'existe pas. Le Royaume-Uni est plus fort que jamais dans son soutien à l'Ukraine. Il n'y a eu aucune diminution du niveau de soutien à la position de l'Ukraine et au fait de lui permettre de s'opposer à l'agression russe.

Parce qu'en fin de compte, dans toute l'Europe, les gens savent très bien que ceux qui créent la destruction, ceux qui causent des ravages, doivent rendre des comptes.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est Mme Iryna KONSTANKEVYCH.

Vous avez la parole.

Mme Iryna KONSTANKEVYCH (Ukraine, CEPA): Chers collègues,

En 2026, nous nous trouvons à un moment décisif pour la justice européenne et pour la crédibilité du droit international. La création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine n'est plus un débat théorique. C'est une nécessité morale et juridique.

Aujourd'hui, l'Ukraine défend son territoire, sa souveraineté et son droit même à l'existence contre l'agression armée permanente de la Fédération de Russie. Les soldats, les civils et les institutions ukrainiens ne protègent pas seulement notre pays, ils défendent le principe sur lequel l'Europe est construite. La responsabilité du crime d'agression ne doit pas rester un principe abstrait, elle doit devenir une réalité. Car lorsque ceux qui planifient et exécutent la guerre ne subissent aucune conséquence, nous ne laissons pas seulement tomber les victimes, nous affaiblissons le fondement même de la paix en Europe et au-delà.

Ce Tribunal n'est pas une question de vengeance, mais de responsabilité. Il s'agit de montrer clairement qu'aucune position, aucun titre, aucune fonction ne peut mettre des individus à l'abri de la justice. L'histoire nous a appris que l'impunité invite à la répétition. L'obligation de rendre des comptes a un effet dissuasif.

Ce tribunal doit servir trois objectifs :

Premièrement, il doit être une condamnation.

Deuxièmement, il doit être un rappel.

Troisièmement, il doit être un avertissement. Un avertissement selon lequel l'Europe, par l'intermédiaire d'institutions telles que le Conseil de l'Europe, ne tolérera pas l'agression. Et la justice suivra ceux qui violent la paix.

Chers collègues, l'Ukraine paie le prix le plus élevé des valeurs que nous partageons tous. Soutenir ce tribunal, c'est défendre non seulement la justice, mais aussi le droit des Ukrainiens à vivre en paix, libres et indépendants.

Le tribunal que nous soutenons aujourd'hui indiquera comment les générations futures jugeront notre engagement envers la loi, notre force. Car la responsabilité ne concerne pas seulement le passé. C'est la meilleure garantie pour notre avenir.

Je vous remercie.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Serhii SOBOLIEV.

Vous avez la parole.

M. Serhii SOBOLIEV (Ukraine, PPE/DC): Merci Monsieur le Président.

Chers collègues,

10 mois se sont déjà écoulés. Nous avons la décision de 21 pays, en premier lieu de notre organisation, et de nos amis du monde entier, qui ont décidé de commencer les travaux du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Bien sûr, il est très important que tous les autres pays, en premier lieu ceux de notre organisation, et nos amis du monde entier, prennent la même décision.

Pourquoi est-il si important de commencer ce travail ?

Aujourd'hui, des dizaines et des dizaines d'organisations différentes tentent de rassembler les crimes d'agression contre l'Ukraine, mais il est très difficile de comprendre comment tout cela fonctionnera ensemble. Seul le travail de notre bureau du procureur général permet de prendre des milliers et des milliers de décisions de ce type. Vous pouvez imaginer le nombre de faits dont nous disposons dans le monde entier à ce sujet.

Mes collègues ont rappelé le travail du tribunal de Nuremberg. Je tiens à vous rappeler que la décision de créer ce tribunal a été prise en août 1945. Les travaux du tribunal de Nuremberg ont commencé trois mois et demi plus tard. 20 novembre 1945. C'est un bon exemple de la manière dont nous pouvons accomplir le même travail.

Deuxième réponse : nous devons vraiment construire un nouveau bâtiment pour ce tribunal, ou nous pouvons utiliser un autre bâtiment parce qu'il faudra - peut-être pas des mois - mais des années pour construire ce nouveau bâtiment. Il faut donc prendre une décision qui réponde honnêtement à la question de savoir quand nous pourrions commencer le travail de ce Tribunal spécial.

Troisièmement, il est très important d'avoir de l'argent russe, des avoirs russes gelés, pour ce grand travail. Ce sera un bon symbole que les Russes devront utiliser leur propre argent pour mettre en place un Tribunal spécial contre M. Vladimir POUTINE et d'autres criminels de la Fédération de Russie.

Un autre fait très important : une seule décision de la Cour pénale internationale sur l'arrestation de M. Vladimir POUTINE peut poser une question à 125 pays : que faire de M. Vladimir POUTINE ? Nous voyons comment cette seule décision peut susciter de graves réactions dans le monde entier.

Nous devons donc commencer ce travail très rapidement pour prendre une décision finale et utiliser n'importe quel autre bâtiment à La Haye pour commencer le travail du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Ce sera la meilleure réponse à tous les éléments criminels, non pas de la guerre d'agression contre l'Ukraine, mais aussi contre la Géorgie, contre d'autres pays, et ce sera la meilleure façon de résoudre ce problème.

Je vous remercie.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Titus CORLĂȚEAN.

Titus, vous avez la parole.

M. Titus CORLĂȚEAN (Roumanie, SOC): Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Le soutien à l'Ukraine contre le crime d'agression commis par la Russie représente une priorité stratégique pour le Conseil de l'Europe. Elle a été établie par le Secrétaire général de cette organisation par le Comité des Ministres et confirmée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

L'élément clé est représenté par la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine commis par la Russie. L'Assemblée parlementaire a joué et continue de jouer un rôle central dans le soutien de ce processus.

J'attire votre attention sur le fait que la création de ce Tribunal spécial est une nécessité pour les démocraties européennes. En effet, selon les lois internationales, la violation des principes fondamentaux du droit international, tels que l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un État, par le biais d'un crime international, génère le besoin impératif d'assurer la responsabilité de ce crime. Et nous n'avons pas encore de mécanisme juridique international pour cela.

Nous ne pouvons pas accepter un précédent créé par la Russie sans réaction appropriée. Il est donc fondamental pour l'Ukraine, mais aussi pour nous, de sauver le multilatéralisme et le fondement de notre société internationale basée sur des règles et non sur l'agression militaire et politique.

Il est important de savoir que le tout premier traité international établissant la première définition juridique du crime d'agression a été adopté en 1933 à Londres. Et le fait que cette définition, il s'agit de l'Article 2 de la Convention pour la définition de l'agression, a été proposée conjointement lors de la Conférence de Londres par le ministre roumain des affaires étrangères, M. Nicolae TITULESCU, et, paradoxalement, par le commissaire du peuple aux affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Maxim LITVINOV.

Quatre-vingts ans plus tard, le 3 mars 2014, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, après l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, ont décidé, suite à la proposition que j'avais faite à l'époque au nom de la Roumanie, et en utilisant la définition juridique que j'ai mentionnée, toujours valable aujourd'hui dans son contenu, de condamner la Russie pour des actes d'agression.

Il n'y a donc aucune surprise quant à la position constante de mon pays, la Roumanie, de soutenir l'Ukraine contre le crime d'agression commis par la Russie. Il n'est pas non plus surprenant que la décision de faire partie du mécanisme de création du Tribunal spécial soit dans une phase avancée au sein de notre ordre juridique et politique interne à Bucarest. Nous avons donc l'intention d'annoncer la décision finale avant la session du Comité des Ministres à Chişinău.

En conclusion, nous soutenons fermement la création du Tribunal spécial chargé de punir le crime d'agression commis par la Russie à l'encontre de l'Ukraine.

Je vous remercie.

M. Mogens JENSEN (Danemark, SOC, Président de l'Assemblée): Je vous remercie.

L'orateur suivant est M. Emanuelis ZINGERIS.

Il n'est pas là ?

D'accord, alors l'orateur suivant sera M. Christophe BRICO.

Vous avez la parole.

M. Christophe BRICO (Monaco, PPE/DC): Merci, Monsieur le Président.

M. Vladimir POUTINE et son régime sont des agresseurs en série. On ne parle même plus de la Tchétchénie, mais on évoquera volontiers l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie en 2008, la Crimée en 2014 et même le Donbass en 2014, et enfin l'Ukraine en 2022.

M. Vladimir POUTINE et son régime sont des tueurs en série, des tueurs de masse même, plusieurs centaines de milliers de morts.

M. Vladimir POUTINE et son régime sont des kidnappeurs en série. Nous parlons régulièrement des enfants ici, mais on pourrait aussi parler des prisonniers de guerre ou même de civils qui sont mis en prison sans même parfois avoir de procès et sans aucun contact ni avec une quelconque forme de défense ou une quelconque forme de soutien ou de famille.

Ce qui nous sépare de la barbarie de M. Vladimir POUTINE et son régime, c'est d'avoir fondé un ordre multilatéral sur le droit. En 1946, Nuremberg a séparé les nations civilisées des nations barbares ou d'une nation barbare.

Alors aujourd'hui, encore une fois, il nous appartient de nous séparer, d'être le monde civilisé, le monde du multilatéralisme fondé sur le droit contre la barbarie fondée sur la force.

Évidemment, nous avons tous soutenu la création de ce tribunal, ou en tout cas une grande partie d'entre nous. Mon pays l'a fait. Mon pays, de manière constante d'ailleurs, soutient la souveraineté des États et leur intégrité territoriale. C'est le cas pour l'Ukraine également, et j'espère que nous pourrions avancer rapidement sur la mise en œuvre de son tribunal et que les criminels du régime de M. Vladimir POUTINE, et si possible M. Vladimir POUTINE lui-même, seront traînés devant la justice et condamnés.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Oui, je dois également insérer ma carte pour prendre la parole.

Je donne maintenant la parole à M. Marko PAVIĆ, de Croatie.

M. Marko PAVIĆ (Croatie, PPE/DC): Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Au sein de cette Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, nous avons discuté de nombreux rapports sur l'Ukraine, de l'enlèvement d'enfants ukrainiens aux crimes commis contre des civils. Je viens de Croatie et la Croatie se tient fermement aux côtés de l'Ukraine. Nos nations partagent un lien ancré dans la résilience, le courage et la défense de la souveraineté.

La Croatie est le dernier membre de l'Union européenne à avoir connu la guerre sur son propre territoire. La Croatie se souvient de la douleur, de la destruction et de l'injustice. Nous éprouvons donc une profonde empathie et une grande solidarité avec nos amis ukrainiens qui subissent une agression injustifiée et brutale. Nous avons démontré un soutien continu et inébranlable à l'Ukraine, en accueillant avec fierté le premier sommet parlementaire de la Plateforme internationale de Crimée en 2022, et plus récemment en accueillant l'orateur de la Verkhovna Rada, M. Ruslan STEFANCHUK, en Croatie dans notre Parlement pour l'initiative des trois mers, il y a tout juste un mois.

Lors de ce sommet, nous réaffirmons notre partenariat politique solide et notre engagement en faveur de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'avenir européen de l'Ukraine. Nous espérons tous qu'une paix juste mettra fin à cette guerre. Cependant, il ne peut y avoir de paix véritable sans justice. La paix ne peut être durable si les responsables des crimes ne sont pas tenus de rendre des comptes. Les anciens combattants ukrainiens qui viennent en Croatie pour se réadapter dans notre centre pour anciens combattants nous disent également que la justice est nécessaire.

Il ne s'agit pas de questions abstraites. Il s'agit de véritables tragédies humaines qui exigent une réponse claire et ferme. La Croatie apporte sa propre expérience de la justice internationale grâce au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui a été actif de 1993 à 2017. Ce tribunal a démontré que les principaux responsables d'atrocités pouvaient effectivement être traduits en justice. Il a envoyé un message fort : il est possible de rendre des comptes, même après les chapitres les plus sombres d'un conflit.

C'est pourquoi nous devons accélérer nos efforts en vue de la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Il ne s'agit pas seulement d'une nécessité juridique, mais d'une obligation morale. La justice ne doit pas attendre. Intensifions nos efforts et veillons à ce que le droit international soit respecté. Et faisons-le cette année.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La dernière oratrice sur ma liste est Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO.

S'il vous plaît, Mariia, vous avez la parole.

Mme Mariia MEZENTSEVA-FEDORENKO (Ukraine, PPE/DC): J'ai fait la même erreur que vous, je n'ai pas inséré ma carte.

Merci. [en allemand]

Chers collègues,

C'est un grand privilège de clore ce débat, mais nous ne clôturons pas encore tout le processus.

Cher M. Frank SCHWABE, je vous remercie d'avoir défendu ce leadership dans la discussion.

Chers collègues,

je voudrais vous rappeler que nous sommes sur le point de vivre un moment historique. En effet, lors de la prochaine réunion à Chişinău, en Moldavie, sous la présidence de nos collègues, nous assisterons à un moment historique de justice.

Le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine a le feu vert parce qu'un minimum de 16 États membres ont déjà signé l'accord partiel élargi (APE). Chacun d'entre vous a dit le chiffre "20" plus un, le Costa Rica. Je voudrais nommer ces pays qui ont déjà signé afin de les remercier et, bien sûr, de promouvoir et de comprendre que d'autres d'entre vous le feront bientôt.

Les voici : Autriche, Portugal, Islande, Pologne, France, Costa Rica, Croatie, Estonie, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldavie, Pays-Bas, Norvège, Slovaquie, Espagne, Suède et Royaume-Uni. Bien sûr, nous venons d'apprendre que la Roumanie est sur le point de signer, et beaucoup d'autres sont à venir. Je le dis dans ma promotion, "des Fidji à l'Australie", chers collègues, tout pays qui croit en la justice internationale peut le faire.

C'est un moment historique : depuis 1948-1949, et après les procès de Nuremberg, nous sommes sur le point de voir émerger un véritable tribunal international, capable de traduire en justice les principaux responsables de centaines, voire de milliers de crimes de guerre. Comme l'a rappelé notre collègue M. Christophe BRICO :

la déportation d'enfants, la détention de nombreux civils, ou encore le non-respect des conventions de Genève en matière d'échange de prisonniers de guerre. Mais la Russie doit s'y conformer. S'il vous plaît, brillez de votre lumière, soyez les ambassadeurs de leurs histoires. Les infrastructures critiques sont endommagées. Vos économies sont visées, vos élections nationales sont visées. Nous devons donc vraiment y mettre un terme.

Chers collègues,

C'est aussi simple que cela. M. Vladimir POUTINE n'aime vraiment pas l'ordre international. Lui et son entourage craignent que la justice devienne une réalité. Même si les procédures commencent par défaut, en l'absence de ces criminels, le processus sera lancé.

C'est simple à comprendre. Toutes les preuves sont rassemblées. Le bureau de La Haye peut même commencer aujourd'hui.

L'Union Européenne a accordé 10 millions d'euros pour couvrir les frais de fonctionnement. C'est si simple à prouver qu'à l'époque, le 22 mars, lorsque M. Vladimir POUTINE a annoncé au monde entier qu'il était sur le point de nous envahir, il a tout dit. Lui et son équipe sont des criminels responsables de crimes de guerre de masse.

Merci, chers collègues, pour ce soutien. C'est historique.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vais vous le demander maintenant. Merci beaucoup, la liste des orateurs est close.

Je vais maintenant demander à M. Frank SCHWABE, qui souhaite manifestement disposer de 3 minutes supplémentaires de prendre la parole.

Puis-je vous demander, chers collègues, après l'intervention de Frank et après la clôture de ce point, de rester dans la salle ? Je dois faire une annonce très importante par la suite.

M. Frank SCHWABE (Allemagne, SOC): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Merci beaucoup pour cet échange de points de vue très important. J'aimerais remercier tous les collègues ukrainiens d'avoir toujours ouvert leur cœur dans ce débat. Je sais qu'il n'est pas facile de décrire votre situation personnelle. Je voudrais demander à M. Eerik-Niiles KROSS, qui a été mentionné, à M. Iulian BULAI et à l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe d'avoir pris l'initiative de ce débat.

Nous voulons montrer, et je crois que les représentants des groupes l'ont bien fait, que, malgré nos divergences, nous sommes très unis sur cette question. Et plus cette unité sera forte, plus notre message aura de poids auprès des gouvernements, du Comité des ministres, du Secrétaire général et des pays concernés.

Et, si je comprends bien, nous sommes d'accord pour faire confiance aux Pays-Bas afin qu'ils agissent au plus vite : préparer et mettre en place ce tribunal spécial chargé de juger le crime d'agression contre l'Ukraine. Si j'ai bien compris, nous sommes unis pour demander à tous nos gouvernements de franchir les prochaines étapes à Chişinău lors de la conférence ministérielle.

Et je comprends que nous sommes unis pour appeler tous les États membres à agir, inutile d'en faire la liste, vous pouvez la consulter. Je remercie la Finlande pour son initiative, ainsi que les autres pays qui se mobilisent et nous informent des mesures nécessaires à la mise en place de ce tribunal spécial.

Chers collègues,

Je comprends que nos collègues ukrainiens ne savent pas quoi dire après tant d'années et dans cette situation vraiment horrible. Faisons donc tout notre possible pour que la petite fille de Mme Yelyzaveta YASKO et le fils de sept ans de M. Oleksii GONCHARENKO ne puissent pas seulement grandir en paix, mais qu'ils puissent grandir dans un environnement où ceux qui leur ont fait ça assument leurs responsabilités.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je tiens à tous vous remercier pour ce débat très important.

Je vous rappelle qu'à l'issue d'un débat d'actualité, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'est pas invitée à se prononcer sur un texte, mais que le Bureau de l'Assemblée peut renvoyer la question à la commission compétente pour rapport.

J'en viens maintenant à l'annonce que j'ai déjà mentionnée.

J'ai le grand regret de vous informer que le document de l'Assemblée restreinte à l'ordre du jour de l'une des commissions de notre Assemblée a fait l'objet d'une fuite dans les médias espagnols. C'est la troisième fois au cours des 12 derniers mois que des informations confidentielles de l'Assemblée ont été partagées avec les médias espagnols, avec les mêmes médias espagnols, une fois de plus.

Je voudrais donc rappeler à tous les membres que les documents des commissions restreintes sont fournis à titre confidentiel et ne doivent pas être partagés. Toute action de ce type constitue une violation de plusieurs dispositions du Code de conduite des membres de l'Assemblée, plus précisément le Paragraphe 13. Une telle violation peut donner lieu à une enquête et à d'éventuelles sanctions conformément à nos règles.

Je vous informe par la même occasion qu'il y aura un débat sur cette affaire avec le président de la Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités plus tard dans la journée pour discuter de cette question.

Je vous remercie d'avoir prêté attention à cette question très importante, car si nous ne pouvons pas avoir confiance dans la déontologie de tous, nous perdrons beaucoup en crédibilité.

Nous vous demandons donc de respecter le Code de conduite et les règles.

Current affairs debate: The need for the respect of international law, peace and stability in the broader Middle East

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): L'ordre du jour appelle donc un débat d'actualité sur "La nécessité de respecter le droit international, la paix et la stabilité au Moyen-Orient élargi".

Le temps de parole est limité à 3 minutes pour tous les membres, à l'exception du premier orateur choisi par le Bureau, qui dispose de 7 minutes dans le débat.

La parole est à M. Piero FASSINO, il prend son badge. C'est tout à fait exact. Sans cela, pas de 7 minutes.

Après l'introduction de M. Piero FASSINO, nous aurons un débat limité à 3 minutes pour chacun.

M. Piero FASSINO, à vous de jouer.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC): Merci Madame la Présidente, je parlerai en italien.

Tout le Moyen-Orient, de la Méditerranée au golfe Persique, est, comme nous le savons, en proie à un incendie dévastateur qui plonge le monde entier dans l'angoisse de possibles événements catastrophiques. La leçon que nous devons tirer est que, sans stratégie politique, l'usage unilatéral de la force et des armes ne conduit pas à des solutions, mais sème le chaos et accroît l'anarchie internationale, comme nous l'a rappelé avec justesse le pape Léon XIV.

Nous savons qu'à l'origine des événements se trouve le massacre perpétré par le Hamas le 7 octobre contre plusieurs *kibboutz* israéliens et un concert de jeunes, faisant plus de 1 500 victimes et entraînant l'enlèvement de 250 personnes. Cet horrible massacre a été suivi d'une réaction israélienne brutale, avec l'invasion de la bande de Gaza, qui a fait des milliers de victimes, dont beaucoup de femmes et d'enfants, provoqué des déplacements continus de population et dévasté une grande partie du territoire. Une réaction qu'une grande partie de la communauté internationale a jugée disproportionnée et contraire aux droits de l'homme. Aujourd'hui, Gaza vit dans l'incertitude la plus totale, avec le résultat paradoxal qu'une partie de la bande a été abandonnée au contrôle despotique du Hamas.

Le conflit s'est étendu au Liban, avec l'offensive continue lancée par le Hezbollah, avec des milliers de missiles explosifs contre des villages israéliens, faisant des dizaines de victimes et provoquant le déplacement forcé de quelque 80 000 citoyens israéliens. Israël a déployé une réponse militaire sévère, occupant les territoires du Nord-Liban. Le Hezbollah a également rompu un accord de cessez-le-feu et s'est

engagé à mettre en œuvre la résolution 1701, ce qui a suscité une condamnation sévère de la part du président libanais M. Michel AOUN lui-même. À son tour, le gouvernement israélien a décidé d'envahir le Nord-Liban, violant ainsi sa souveraineté et son intégrité territoriale.

La décision unilatérale, en violation ouverte du droit international, du président M. Donald TRUMP et du premier ministre M. Benyamin NETANYAHOU de frapper l'Iran, déjà touché par des bombardements en juin 2025, a précipité une situation déjà grave.

Nous connaissons l'escalade d'événements de plus en plus dramatiques.

Les bombardements ont abouti à l'élimination du président M. Ali KHAMENEI et de nombreux dirigeants iraniens, à des destructions importantes du tissu urbain et des infrastructures de la ville, et au démantèlement d'équipements militaires iraniens, y compris des sites de technologie nucléaire. Et Téhéran a réagi, à son tour, en lançant des missiles explosifs sur les pays du Golfe et Israël et en bloquant le détroit d'Ormuz, passage crucial pour l'approvisionnement en énergie indispensable à l'économie mondiale.

Un scénario qui peut encore connaître des développements dramatiques, étant donné l'échec des premiers pourparlers entre les États-Unis et l'Iran et la suspension d'un deuxième cycle de négociations. La politique menée par le gouvernement israélien a également contribué à ce scénario dramatique. Le 7 octobre, le monde entier n'avait pas hésité à condamner les actions dévastatrices du Hamas, à reconnaître le droit d'Israël à la légitime défense et à réaffirmer l'inviolabilité de son existence. Mais de cette solidarité, le gouvernement de M. Benyamin NETANYAHOU a fait des choix qui ne peuvent en aucun cas être justifiés. Les souffrances inhumaines auxquelles a été soumise la population civile de Gaza, la soustraction de ses territoires du Liban, l'agression continue contre la population palestinienne de Cisjordanie et l'annexion progressive de facto de la Cisjordanie, liquidant ainsi la solution "deux peuples, deux États", indispensable pour donner la paix et la stabilité à la région.

De même que la décision de la Knesset israélienne d'introduire la peine de mort pour les Palestiniens accusés de terrorisme, loi incompatible avec les principes du Conseil de l'Europe, auxquels Israël a adhéré en tant qu'observateur, ne peut en aucun cas être acceptée.

Et de la part de ce forum, qui a toujours lutté pour l'abolition universelle de la peine de mort, comme nous l'avons réitéré hier, nous demandons aux autorités israéliennes d'abroger cette loi, en espérant que la Cour suprême la rejettera et, en attendant, nous demandons qu'elle ne soit en aucun cas appliquée, comme le demande également une partie importante de l'opinion publique israélienne.

De même, nous condamnons la répression féroce qui sévit en Iran, où les arrestations, les tortures et les assassinats d'opposants se poursuivent, même ces dernières semaines.

Et si nous partageons certainement la détermination de la communauté internationale à trouver des solutions sûres au programme nucléaire militaire iranien et au déblocage du détroit d'Ormuz, nous sommes consternés, et je crois qu'il faut le dire avec force, par l'insuffisance de la réaction aux exécutions de Téhéran. La vie humaine ne vaut certainement pas moins qu'un bidon d'essence.

C'est pourquoi nous lançons un appel aux dirigeants iraniens : arrêtez. Arrêtez les exécutions et libérez les prisonniers politiques, des actes qui ouvriraient une nouvelle phase dans la vie politique et sociale de l'Iran.

Depuis cette Assemblée parlementaire, nous réaffirmons, pour conclure une fois de plus, que les outils de résolution des conflits sont le dialogue, la négociation et le respect des droits de chaque État, de chaque communauté, de chaque personne. C'est le seul moyen d'apporter la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de l'Europe et notre Assemblée ont agi et continueront d'agir. Et nous demandons à tous les États membres du Conseil de l'Europe d'inspirer toute leur action politique de ces principes.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup.

Nous en venons maintenant aux porte-paroles des groupes politiques.

Je donne d'abord la parole à M. Bertrand BOUYX, au nom de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe.

M. Bertrand BOUYX (France, ADLE, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Nous voilà au débat d'actualité intitulé "La nécessité de respecter le droit international, la paix et la stabilité au Moyen-Orient." Très bien, nous sommes bien alignés avec l'identité même de notre institution, le respect du droit international, partout, de tout temps.

On a coutume de dire que l'Orient est compliqué, c'est une formule un peu facile, un peu flémarde, pour excuser le fait que l'on n'y appliquerait pas du tout ou pas tout à fait le droit international, que les principes et les droits qui bénéficient aux citoyens européens n'y seraient pas complètement applicables parce que, voyez-vous, l'Orient, c'est compliqué. Ce n'est pas pareil.

Pourtant, les principes sont simples, et l'humain est un humain, quel que soit son lieu de naissance et de résidence. Un tibia que l'on casse ne fait pas moins mal, qu'on soit en Europe ou au Moyen-Orient élargi, selon la formule du débat. Le Groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe souhaite donc réaffirmer des principes simples. Premier principe, tous les peuples ont le droit à la pleine maîtrise de leur destin, Destins individuels et destins collectifs, le peuple iranien autant que les autres, les manifestants pour un Iran libre et démocratique ont tout notre soutien. Notre institution doit les soutenir comme elle soutient les peuples libres de Russie et du Belarus, par-delà le régime politique qui les opprime et les force à se taire ou à s'exiler.

Deuxième principe, aucun peuple n'a jamais été libéré par des bombardements venant de puissances étrangères dont les buts de guerre, si tant est qu'ils existent, n'ont rien à voir avec la félicité du peuple bombardé. Israël et les États-Unis ne font rien pour le peuple iranien. Pire, ils aggravent sa situation et ne leur laissent plus que le choix cornélien entre défendre leur liberté contre le régime ou défendre leur pays avec le régime. Les premiers sont pourchassés comme suppôts des puissances ennemies en temps de guerre et les seconds seront poussés dans les bras du régime par simples réflexes patriotiques.

Troisième principe, l'expansion territoriale, qu'elle prenne le nom de colonisation ou de zone de sécurité, n'a jamais produit de paix. Les Européens que nous sommes savent qu'un pays amputé de son territoire par une guerre n'aura de cesse que de préparer la revanche. Il est nécessaire que les troupes israéliennes se retirent du Liban et que les colons cessent de terroriser les Palestiniens de Cisjordanie pour les contraindre à partir. C'est, en substance, ce qu'a affirmé le président Macron en recevant le Premier ministre libanais mardi dernier.

Quatrième et dernier principe, je vais citer l'Article 6 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : "La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse." La peine de mort est une abjection, mais la réserver uniquement aux Palestiniens est inédit. Nous aurons l'occasion d'en reparler à la prochaine partie de session et d'en tirer les conséquences si cette loi entre en vigueur.

Voilà ce que, à ce stade, le Groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe peut dire.

Merci.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Patricia STEPHENSON, au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne.

Mme Patricia STEPHENSON (Irlande, GUE, Porte-parole du groupe): Merci beaucoup.

Le conflit actuel au Moyen-Orient est le résultat direct de la guerre illégale menée par le président Donald TRUMP et le premier ministre Benjamin NETANYAHU. Il ne fait aucun doute que le président Donald TRUMP est un belliciste. Depuis son second mandat, le président Donald TRUMP a bombardé sept pays, notamment une école de filles en Iran, tuant 175 personnes, dont la plupart étaient des enfants.

La campagne de bombardements a causé des souffrances aux populations du Moyen-Orient, mais nous devons être clairs : il n'a jamais été question d'un changement de régime pour le peuple iranien, qui vit en effet sous une oppression autoritaire depuis des décennies ; il s'agit simplement d'intérêts américains et israéliens. Il est choquant de constater que les États-Unis ont allégé les sanctions contre la Russie à la suite de leur guerre illégale, ce qui est tout à fait inacceptable compte tenu du débat que nous venons d'avoir.

Si nous devons condamner les frappes de représailles de l'Iran, nous ne pouvons pas oublier qu'elles sont une conséquence directe de l'agression. Le président Donald TRUMP prétend que cette guerre a été menée pour apporter la paix au Moyen-Orient, mais on ne peut tout simplement pas bombarder pour parvenir à la paix. Son comportement est erratique et constitue un obstacle à la paix. Il y a quelques semaines, le

président Donald TRUMP a déclaré : "Une civilisation entière mourra ce soir, sans jamais revenir". Des mots génocidaires qui font froid dans le dos. Et bien qu'ils ne soient pas entrés en vigueur, nous ne pouvons pas croire qu'il soit un négociateur de bonne foi dans ce processus.

Il y a deux semaines, Israël a largué 100 bombes sur le Liban en l'espace de 10 minutes. Cent bombes en dix minutes. La terreur que ces gens ont dû ressentir est inimaginable. Depuis le début de l'offensive israélienne, plus de 2 400 personnes ont été tuées au Liban. Des soldats de la paix ont été attaqués. Quatre d'entre eux ont été tués au cours du mois dernier. Deux Français, deux Indonésiens. Nous présentons nos plus sincères condoléances à ces pays et à leurs familles. Le Liban et la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) représentent beaucoup pour le peuple irlandais. Les forces de défense irlandaises sont fières de détenir le plus long palmarès ininterrompu en matière de maintien de la paix, avec des troupes déployées auprès de la FINUL depuis 1978.

Alors que la terreur sévit au Liban et en Iran, Israël continue de violer le prétendu cessez-le-feu. Plus de 700 personnes ont été tuées depuis octobre, et les violentes attaques de colons en Cisjordanie se sont sérieusement intensifiées, y compris le meurtre d'un garçon de 14 ans pas plus tard qu'hier. Nous tenons à souligner que le rapport sur le Moyen-Orient, actuellement en cours de préparation, doit condamner l'oppression du peuple palestinien et renforcer son droit à l'autodétermination.

Malgré les engagements de cessez-le-feu, nous constatons des violations. L'exclusion du Liban et des accords de cessez-le-feu précédents est tout à fait flagrante. Nous assistons à des tentatives de gazéification du Liban par l'État israélien. Et le comportement du président Donald TRUMP et sa soi-disant approche des négociations de paix ont rendu impossible toute véritable tentative de cessez-le-feu. Le président Donald TRUMP est un tyran. Ses tactiques d'intimidation ont fait des ravages au Moyen-Orient. Il célèbre le fait d'infliger de graves souffrances économiques à l'Iran, mais la réalité est qu'il inflige des souffrances économiques à chacun d'entre nous et à tous nos pays en conséquence de ses actions.

Les actions des États-Unis et d'Israël en Iran constituent une violation flagrante du droit international. Pourtant, les dirigeants européens, y compris ceux de l'Irlande, n'ont absolument pas réussi à les qualifier pour ce qu'elles sont. Si nous ne pouvons pas condamner les violations du droit international, comment pouvons-nous espérer les empêcher ? Le droit international est en train de se déchirer sous nos yeux. Nous ne pouvons pas tourner le dos au système multilatéral. Si nous le faisons, nous aurons un monde où la force a raison, où la plus grande brute gagne et où le reste d'entre nous vit dans la peur. Nous sommes au bord du précipice d'un monde en voie de destruction. Nous saluons la position de principe du Premier ministre Pedro SÁNCHEZ et appelons les autres dirigeants à faire preuve du même courage face aux attaques directes contre le système juridique international conçu pour nous préserver d'une nouvelle guerre mondiale.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous appuyer sur les institutions du droit international, sur le multilatéralisme, sur le dialogue et sur la consolidation de la paix.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup.

La parole est à M. Namık TAN, au nom du Groupe des socialistes, démocrates et verts.

M. Namık TAN (Türkiye, SOC, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le Moyen-Orient est confronté à une crise de plus en plus fragile et interconnectée. Ce que nous constatons aujourd'hui n'a rien à voir avec une série d'événements isolés. Il s'agit bien d'une tendance plus large. La poursuite des violations du droit international risque de déstabiliser davantage la région et de compromettre la perspective d'une paix durable. L'érosion des normes juridiques, combinée à la persistance des affrontements armés, aggrave l'insécurité au lieu de la résoudre, ce qui a de graves conséquences pour les civils dans toute la région.

Malgré les accords de cessez-le-feu, l'hostilité se poursuit. À Gaza, des civils continuent d'être tués, tandis que les besoins humanitaires restent écrasants, car les destructions généralisées continuent de perturber la vie quotidienne et de restreindre l'accès aux services de base tels que les soins de santé, l'eau et l'éducation. En Cisjordanie occupée, l'évolution de la situation sur le terrain indique une aggravation des inégalités structurelles. Il s'agit notamment de l'expansion continue des colonies et de l'augmentation de l'activité des colons.

Les politiques et les pratiques tracent progressivement des lignes entre les communautés. L'évolution de cette situation soulève de sérieuses préoccupations quant aux garanties juridiques, à la responsabilité et à la protection des droits fondamentaux. Elle complique également les efforts visant à préserver les conditions nécessaires à une résolution négociée et durable, y compris la viabilité d'un cadre à deux États soutenu par la communauté internationale.

Au Liban, les frappes et les démolitions en cours, même pendant un cessez-le-feu temporaire, ont entraîné des déplacements et des pertes civiles, illustrant clairement la fragilité et l'incertitude de ces accords sur le terrain. Ces développements risquent d'entraîner une nouvelle escalade si l'on ne fait pas preuve de retenue.

Parallèlement, l'escalade impliquant l'Iran risque d'étendre le conflit à l'ensemble de la région. Les affrontements militaires, les blocus et les menaces pesant sur les infrastructures essentielles se poursuivent. Le détroit d'Ormuz connaît des tensions croissantes, reflétant l'incertitude grandissante dans un couloir vital et stratégique, et suscitant des inquiétudes quant aux implications plus larges pour la stabilité régionale. Ces développements démontrent la rapidité avec laquelle l'instabilité peut se propager au-delà des frontières et affecter la sécurité régionale et mondiale, y compris les marchés de l'énergie et la stabilité économique.

Chers collègues, une paix durable exige de la retenue, de la responsabilité et un véritable engagement en faveur de la diplomatie. Toutes les parties doivent respecter les cessez-le-feu, protéger les civils et faire respecter le droit international, fondement de la stabilité, de la sécurité et de la coexistence.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à M. Ricardo CARVALHO, au nom du Groupe du Parti populaire européen.

M. Ricardo CARVALHO (Portugal, PPE/DC, Porte-parole du groupe): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Le débat d'aujourd'hui est avant tout un appel à la responsabilité collective.

Le Moyen-Orient reste une région où la paix est fragile et où trop de personnes continuent à vivre sous le poids de l'insécurité, de la violence et de l'incertitude.

Dans ce contexte, nous devons réaffirmer un principe fondamental : le respect du droit international n'est pas facultatif, il est le fondement d'une paix juste et durable.

Le Groupe du Parti populaire européen (PPE) réitère sa condamnation claire et sans équivoque de toutes les formes de terrorisme et de guerre. Israël a le droit de vivre en sécurité et de défendre ses citoyens. Il s'agit d'un principe qui doit être clairement maintenu et défendu de manière cohérente.

En même temps, nous devons être tout aussi clairs : toutes les actions doivent respecter pleinement le droit humanitaire international, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et l'accès sans entrave à l'aide humanitaire.

Cet équilibre n'est pas une contradiction. C'est ce qui donne une légitimité à notre position commune.

Chers collègues,

Si nous voulons réellement contribuer à la stabilité de la région, nous devons renforcer le multilatéralisme et les institutions qui défendent le dialogue et les normes internationales. C'est précisément dans cet esprit que nous devons souligner l'importance de maintenir les canaux diplomatiques ouverts, y compris au sein du Conseil de l'Europe.

La participation d'Israël à ce cadre ne doit pas être considérée comme un obstacle, mais plutôt comme une opportunité de dialogue, de responsabilité et de convergence progressive vers des normes partagées.

L'isolement produit rarement des résultats constructifs.

L'engagement, un engagement exigeant et fondé sur des principes, en est un.

Nous devons donc nous concentrer sur trois priorités essentielles :

Réaffirmer notre engagement en faveur du multilatéralisme, renforcer le rôle des Nations unies et des institutions européennes, comme le Conseil de l'Europe ; promouvoir une solution politique crédible, notamment par le biais d'une solution à deux États qui garantisse la sécurité pour Israël et la dignité et l'autodétermination pour le peuple palestinien ; renforcer la coopération régionale et internationale, promouvoir la stabilité, la confiance et le développement à long terme.

Chers collègues,

À l'heure où les tensions s'exacerbent, fermer les portes n'est pas une stratégie.

Garder le dialogue ouvert n'est pas un signe de faiblesse, c'est une condition de la paix.

Le chemin à parcourir est très complexe.

Mais une chose est claire : la paix au Moyen-Orient ne sera obtenue que par le respect du droit international, un engagement cohérent et le courage politique de choisir le dialogue plutôt que la division.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Et le tour de la liste des orateurs au nom des groupes politiques est conclu par M. Paweł JABŁŃSKI du groupe des Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés.

Vous avez la parole.

M. Paweł JABŁŃSKI (Pologne, CEPA, Porte-parole du groupe): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Presque à chaque session, nous nous réunissons ici dans cette Assemblée et nous débattons du Moyen-Orient. Et malheureusement, la situation semble être pire que jamais.

Des crimes de guerre sont commis quotidiennement par presque toutes les parties et tous les acteurs. Des dizaines de milliers de civils ont déjà perdu la vie et beaucoup d'autres la perdent chaque jour. Bombardements massifs, attaques terroristes, usage aveugle de la force par des organisations militaires ou autres.

Dans le même temps, toutes les parties affirment qu'elles se battent pour une noble cause, qu'elles luttent contre un ennemi intrinsèquement mauvais. Et j'ai de mauvaises nouvelles, car tous ceux qui tuent des innocents sont mauvais. Il n'y a pas un bon côté vertueux et un mauvais côté obscur.

Il est vrai que les violations des droits humains peuvent se produire n'importe où. Mais il y a une différence entre un État démocratique et une organisation terroriste. Si des crimes contre l'humanité et des attaques terroristes sont commis, les États démocratiques doivent en assumer la responsabilité et traduire les responsables en justice.

Pour comprendre cette différence, nous devons examiner ce qui s'est passé au cours des dernières années et voir si les crimes qui ont été commis ont été pris en compte. Ont-ils été condamnés ? Les attaques terroristes du 7 octobre 2023 du Hamas n'ont jamais été poursuivies, jamais condamnées en fait, ni par l'organisation elle-même, ni proprement par de nombreux pays arabes, y compris la Palestine.

C'est un exemple épouvantable. C'est une injustice et la preuve qu'il n'y a pas d'engagement en faveur de la paix. Dans le même temps, les crimes commis quotidiennement par les soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) à Gaza, et maintenant au Liban, sont des crimes que ces soldats ont avoués. Ils n'ont jamais été condamnés. Nombre d'entre eux n'ont jamais été poursuivis, nombre d'entre eux n'ont jamais été comptabilisés.

Je vais vous présenter un cas particulier. Le 1er avril 2024, des soldats des FDI ont assassiné un groupe de volontaires de World Central Kitchen, dont M. Damian SOBÓL, de nationalité polonaise. Ces personnes fournissaient de la nourriture aux civils de Gaza. Deux ans se sont écoulés depuis. Ces meurtriers des FDI ont-ils été poursuivis ? Ont-ils même été accusés ? Non, ils ont été transférés dans une autre unité militaire.

Ce n'est pas la justice. Ce n'est pas la voie vers une paix stable. Parce qu'un pays qui ne rend pas la justice perd sa crédibilité internationale et commence à être perçu comme aussi différent que des organisations telles que le Hamas. J'appelle toutes les parties prenantes à mettre fin à la violence, à s'abstenir de recourir à la violence et, surtout, à traduire en justice tous les responsables de crimes, qu'il s'agisse du Hamas, d'autres organisations terroristes, de soldats des FDI ou d'autres personnes responsables.

Car la justice et le respect du droit international sont la seule voie vers une paix sûre et stable.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la liste des orateurs et nous commençons par M. Bernard SABELLA, de Palestine.

M. Bernard SABELLA (Palestine): Madame la Présidente,

Chers collègues,

La région du Moyen-Orient n'est pas confrontée à une série de crises isolées, mais à un réseau de guerres et de conflits interconnectés, comme le montre clairement le rapport de Mme Dora BAKOYANNIS sur la situation au Moyen-Orient. Au centre de cette situation se trouve le conflit israélo-palestinien, qui continue d'encourager l'extrémisme, d'alimenter les guerres par procuration et de déstabiliser la région dans son ensemble.

C'est dans ce contexte que la récente loi israélienne introduisant la peine de mort doit être évaluée. Cette loi n'est pas seulement une violation flagrante du droit international et des principes du Conseil de l'Europe, elle s'écarte délibérément des normes sur lesquelles doit reposer tout processus de paix crédible. Loin de faire progresser la solution des deux États, elle la compromet directement. De telles mesures renforcent la peur, enracinent la division et indiquent que c'est la vengeance, et non la justice, qui devient le principe dominant.

Permettez-moi d'être tout aussi clair en ce qui concerne le côté palestinien, à l'intention de certains membres de cette estimée Assemblée : le président de l'Autorité palestinienne a imposé un moratoire sur l'exécution des condamnations à mort dans les territoires palestiniens, et aucune exécution n'a eu lieu dans le cadre de cette politique. L'exception reste le Hamas à Gaza, où des exécutions ont eu lieu sans l'autorisation présidentielle requise par la loi.

L'Europe ne peut se permettre de rester un spectateur passif. Elle ne doit plus permettre aux puissances hégémoniques de décider de l'avenir du Moyen-Orient et d'autres régions, tandis que l'Europe se voit réduite au rôle de donateur et de contrôleur des dégâts. Financer et gérer les conflits n'est pas une stratégie et risque de devenir une forme de complicité dans le maintien du statu quo. Ce qu'il faut, c'est une stratégie politique européenne cohérente pour le Moyen-Orient, une stratégie qui défende le droit international, promeuve un règlement juste et définitif du conflit israélo-palestinien et refuse de normaliser les violations des droits humains et du droit humanitaire.

Pour notre part, tous les acteurs de la région doivent dépasser les récits de victimisation et s'efforcer de mettre fin aux conflits, en respectant la souveraineté et l'intégrité de tous les États et en défendant les valeurs qui protègent les personnes qui ont trop souffert des guerres en cours.

En tant que Palestiniens, nous restons convaincus que la seule voie durable est une solution négociée à deux États qui garantisse un État palestinien indépendant aux côtés d'Israël, sur la base du droit international et des principes du Conseil de l'Europe.

Nous sommes venus affirmer qu'il s'agit [micro coupé] d'un droit et d'une obligation légale.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le suivant sur ma liste est M. Max LUCKS d'Allemagne.

M. Max LUCKS, vous avez la parole.

M. Max LUCKS (Allemagne, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole après notre collègue M. Bernard SABELLA du Conseil législatif palestinien, car je crois que la voix que nous venons d'entendre est celle de quelqu'un qui s'est consacré et qui consacre toute sa vie à la construction de la paix et d'un avenir meilleur pour tous au Moyen-Orient. Et ce, alors que tant de personnes au Moyen-Orient veulent nous faire croire qu'il n'y a pas de bonne voie vers un avenir pour le peuple.

Le Hamas, le Hezbollah et les ministres israéliens d'extrême droite comme M. Ben GUER veulent nous faire croire qu'il n'y a pas d'alternative à la guerre. Ils veulent nous faire croire qu'il n'y a pas de voie vers la coexistence. C'est pourquoi, chers collègues, je pense que nous devons garder l'espoir, l'espoir de nombreuses personnes du Moyen-Orient, qu'il s'agisse du Conseil législatif palestinien ou des voix démocratiques en Israël, de la gauche, du centre, ou des législateurs palestiniens au sein de la Knesset. Ou l'espoir de ceux qui croient que le statut d'État du Liban peut fonctionner, et qu'un Liban qui fonctionne peut se défendre seul contre le Hezbollah.

Alors, chers collègues, n'abandonnez pas l'idée d'une solution à deux États. Et ne parlons pas seulement de condamnation et d'analyse. C'est très important, mais parlons aussi de la manière dont nous pouvons créer un impact réel pour les populations du Moyen-Orient.

Nous sommes 46 États membres avec tant de points de vue différents. Nous savons comment communiquer les uns avec les autres, comment travailler ensemble, même dans les pires circonstances. La Knesset et le Conseil législatif palestinien sont des parlements observateurs au sein de notre organisation.

Je pense que nous pouvons rehausser notre ambition et que nous pouvons réellement contribuer à une solution à deux États, à plus de dialogue et à une voie vers un bon avenir pour chaque personne au Moyen-Orient, que ce soit dans la bande de Gaza, dans l'État d'Israël et ses frontières en vertu du droit international, en Cisjordanie, au Liban, et aussi en Iran.

Chers collègues,

C'est pourquoi je tiens également à vous rappeler que la machinerie sanglante de ce régime en Iran se poursuit encore et encore. N'oubliez pas les 30 000 jeunes au minimum qui ont été tués dans les rues en janvier de cette année. N'oubliez pas les femmes d'Iran. N'oubliez pas les minorités en Iran. N'oubliez pas la grande majorité des Iraniens qui veulent vivre en paix, qui veulent vivre dans la dignité, qui veulent vivre dans la liberté, et qui veulent que nous travaillions pour eux et que nous soyons solidaires avec eux.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci, Max.

Le prochain sur la liste des orateurs est M. Nikolaus Samuel GUGGER, de Suisse.

M. Niklaus-Samuel GUGGER (Suisse, PPE/DC): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le Moyen-Orient n'est pas proche de la crise. Il est en feu. Les villes brûlent. Des familles se brisent. Les enfants apprennent la géographie des abris antiatomiques au lieu de la géographie de leur propre pays. Et que faisons-nous ? Nous discutons !

Je le dis clairement : cette région est prise au piège d'une spirale qui se nourrit d'elle-même. Chaque roquette appelle la suivante. Chaque frappe engendre une nouvelle vengeance. Chaque nuit, un nouvel enterrement, de part et d'autre de chaque frontière. Et toujours, toujours, ce sont les civils qui paient. Une mère à Gaza. Un père à Beyrouth. Un enfant à Tel Aviv. Une grand-mère dans le sud du Liban. Des gens qui n'ont rien décidé. Des gens qui ne voulaient pas de guerre. Des gens qui voulaient seulement vivre.

Lorsque des villes entières sont bombardées, lorsque des hôpitaux tombent, lorsque des centaines de milliers de personnes fuient, il s'agit là aussi d'une violation du droit humanitaire international.

La souffrance n'est pas une compétition. L'innocence n'a pas de camp. Et pourtant, c'est exactement ce à quoi nous assistons : une logique de vengeance qui se justifie en ignorant la douleur de l'autre. C'est à ce moment-là que la morale s'effondre, et la diplomatie avec elle.

Regardez la région aujourd'hui. Un cessez-le-feu est annoncé au petit déjeuner et remis en question au dîner. Les accords ne durent que le temps de leur utilité. Chaque soir, nous retenons notre souffle en attendant la prochaine frappe. Ce n'est pas de la stabilité. C'est la salle d'attente de la catastrophe.

Chers collègues, ce Conseil est né en 1949, de cendres. Il est né de la connaissance des effets d'une haine incontrôlée sur un continent. Il s'est construit sur une phrase, et une seule : les droits humains s'appliquent, toujours. Pas quand c'est pratique. Pas quand c'est stratégique. Pas quand nos propres alliés s'en accommodent. Toujours.

Cette promesse est aujourd'hui mise à l'épreuve. Dans cet hémicycle. En ce moment même. Et l'histoire lira les minutes de ce débat.

Permettez-moi donc de vous laisser sur la seule phrase qui compte aujourd'hui : la paix n'est pas le silence des armes. La paix est l'espace où la justice est encore possible. Et la paix sans justice n'est pas la paix. C'est une pause. Une pause courte et fragile, avant la prochaine explosion. Nous devons aux habitants de cette région plus que notre silence. Nous leur devons notre courage.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Nous passons maintenant à Mme Lesia VASYLENKO, d'Ukraine.

Comme elle ne semble pas être présente, nous passons à M. Mehmet AKALIN de Türkiye.

M. Mehmet AKALIN (Türkiye, ADLE): Madame la Présidente, chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à souligner le besoin urgent de paix, de stabilité et de respect du droit international dans l'ensemble de notre région. Nous devons reconnaître l'ampleur de la dévastation causée par les attaques militaires des États-Unis et d'Israël en Iran, dont les effets s'étendent bien au-delà de la région.

Nous devons également parler honnêtement de la nature de plus en plus agressive de l'escalade militaire d'Israël vers la Palestine et le Liban. Les frappes aériennes répétées, le ciblage de zones civiles densément peuplées et l'utilisation disproportionnée de la force risquent de normaliser un cycle de violence qui sape à la fois la sécurité régionale et les normes internationales. Ces actions renforcent l'instabilité, alimentent le ressentiment et éloignent de plus en plus les perspectives de paix.

Les souffrances humanitaires en Palestine, dans la bande de Gaza et au Liban continuent de s'aggraver. La destruction de sites civils - maisons, hôpitaux et infrastructures essentielles - soulève de graves préoccupations au regard du droit humanitaire international. Nous ne pouvons ignorer le tragique bombardement d'une école de filles à Minab, dans le sud de l'Iran, où plus de 150 enfants et enseignants ont été tués - un événement qui exige de rendre des comptes.

L'expansion continue des tactiques offensives sans retenue significative ni obligation de rendre des comptes est inacceptable. Aucun État, quelles que soient les circonstances, ne devrait être exempté de l'examen international lorsque des vies civiles sont mises en danger. Nous devons également nous opposer fermement et réellement à toutes les formes de terrorisme et d'activités terroristes dans la région.

Une stabilité durable exige des mesures immédiates et pratiques.

Tout d'abord, un cessez-le-feu humanitaire urgent et durable dans toute la région est essentiel pour éviter de nouvelles pertes de vies civiles et créer un espace pour la diplomatie.

Deuxièmement, les couloirs d'aide humanitaire doivent rester ouverts et protégés afin de garantir l'accès à la nourriture, aux médicaments et à l'aide d'urgence.

Troisièmement, toutes les parties doivent respecter le droit international et assurer la protection des civils, sans exception ni double standard.

Enfin, le dialogue régional, soutenu par les institutions internationales, reste le seul moyen de réduire les tensions et de prévenir une instabilité plus grande.

Nous devons nous rappeler que la paix se construit par la justice, le dialogue, la sincérité et un engagement commun en faveur de la dignité humaine.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le prochain intervenant est Mme Edite ESTRELA, du Portugal. Madame Edite ESTRELA, s'il vous plaît.

Edite, c'est votre tour maintenant.

Mme Edite ESTRELA (Portugal, SOC): Merci, cher Président. Je suis désolée.

Il y a des moments dans l'histoire où une seule image dit tout. Une image qui nous choque, qui nous oblige à affronter une vérité inconfortable. L'image d'un ministre célébrant au champagne l'approbation discriminatoire et irréversible de la peine de mort contre les Palestiniens. Qu'est-ce que cela dit de la voie sur laquelle nous sommes engagés ?

Cette guerre n'est pas seulement un conflit, c'est un effondrement de l'humanité et du droit international. Oui, Israël a le droit de se défendre, mais la dévastation de Gaza n'est pas un acte de défense : c'est la destruction d'un peuple entier, et le monde ne peut rester silencieux face à une telle souffrance.

Aujourd'hui, avec l'escalade des attaques des États-Unis et d'Israël contre l'Iran, la crise s'aggrave dangereusement. Le régime répressif de l'Iran ne justifie pas que l'on viole la souveraineté d'une nation ou que l'on pousse la région vers une guerre plus vaste. La paix ne se construit pas sur la domination. Elle ne se construit pas sur des politiques qui divisent les vies humaines entre ceux qui sont protégés et ceux qui ne le sont pas.

Cette image n'est pas seulement inquiétante. C'est un avertissement. Un avertissement selon lequel le chemin vers la paix au Moyen-Orient devient plus distant, plus fragile, plus incertain. Et au-delà de cette image, au-delà de ce moment, nous assistons à quelque chose d'encore plus grand. Un conflit qui, selon de nombreux experts, conduit aux crises énergétiques les plus graves de l'histoire. Un conflit dont les conséquences ne sont pas contenues, mais s'étendent, se déstabilisent et atteignent tous les coins du globe. Des familles qui paient plus cher pour chauffer leur maison. Des économies sous pression. L'incertitude grandit partout.

Lorsque le droit international est mis de côté, lorsque les institutions mondiales sont ignorées, lorsque les décisions de guerre et de paix sont prises sans légitimité, l'instabilité devient inévitable. Nous sommes tous concernés. Nous sommes tous, d'une certaine manière, victimes de ces choix.

La question est donc la suivante : "Que sommes-nous prêts à accepter ?" Si nous acceptons un monde où la force remplace le droit et où le pouvoir décide de l'importance des vies, alors nous ne sommes pas seulement les témoins d'une crise, nous l'autorisons. Et l'histoire s'en souviendra.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à Mme Yelyzaveta YASKO, d'Ukraine.

Mme Yelyzaveta YASKO (Ukraine, PPE/DC): Aujourd'hui, la question de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient dépasse les frontières de la région. Et je suis sûre que chacun d'entre nous en Europe ressent les conséquences de tout cela.

L'économie mondiale, l'ordre juridique international et même la perturbation à court terme de chaînes de transport clés ou en particulier du détroit d'Ormuz ont déjà des conséquences tangibles sur notre économie et en particulier sur les États européens. En ce qui concerne la dimension humanitaire, je n'ai pas besoin de mentionner à quel point la situation est grave.

Pour l'Ukraine, il ne s'agit pas d'un problème théorique. Nous savons que la sécurité et l'économie sont liées non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi au niveau mondial. Mais nous savons aussi comment ces éléments peuvent être utilisés par différents agresseurs, car nous savons que la question de l'augmentation du prix de l'énergie peut être utilisée comme un outil pour manipuler différents gouvernements.

Et bien sûr, le détournement de l'attention internationale sur toutes ces questions par rapport à ce qui se passe, par exemple, en ce moment avec l'agression russe contre l'Ukraine, n'apporte pas vraiment plus de stabilité et de solutions à long terme à la région.

Nous contribuons concrètement à la recherche de solutions au Moyen-Orient et nous envoyons un grand nombre de nos spécialistes qui savent comment opérer avec des drones et différentes armes. Mais nous sommes également conscients que la situation au Moyen-Orient entraîne de nombreux défis très pratiques et très importants en matière de sécurité, comme, par exemple, l'absence de défense aérienne.

Ce n'est pas une surprise. Ce n'est pas un secret qu'il n'y a malheureusement plus beaucoup d'armes pouvant être utilisées pour la défense aérienne dans le monde parce qu'une grande partie de ces armes a été dépensée ces dernières semaines à cause de l'Iran. C'est un énorme problème car nous ne savons pas comment nous allons aborder cet automne, cet hiver ou même cet été. L'Ukraine a besoin d'une défense aérienne beaucoup plus importante.

Bien que nous soyons convaincus que la sécurité doit être assurée par des armes puissantes, nous pensons également que cela ne fera pas une grande différence s'il n'y a pas de volonté politique et de contributeurs internationaux en faveur de la paix dans le monde. Et nous espérons vraiment que la situation en Iran et cette terrible situation au Moyen-Orient trouveront bientôt des solutions, parce que cela affecte grandement notre sécurité et l'ordre mondial.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Jon ENGEN-HELGHEIM, de Norvège.

M. Jon ENGEN-HELGHEIM (Norvège, CEPA): Merci, Madame la Présidente.

Dans un conflit aussi complexe, émotionnel et durable que celui du Proche-Orient, la crédibilité de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe repose sur un principe fondamental. L'équilibre. Sans équilibre, nos débats risquent de perdre à la fois leur autorité morale et leur clarté factuelle.

Permettez-moi d'être clair dès le départ. La critique d'Israël est légitime. Aucun État ne devrait être à l'abri d'un examen critique. Et je ne soutiens pas tout ce que fait Israël. Mais il faut aussi faire preuve d'honnêteté. Israël est soumis à un niveau de critique dans cette Assemblée qui n'est pas appliqué de la même manière à d'autres acteurs impliqués dans le même conflit. Ce déséquilibre affaiblit notre rôle de gardien des normes universelles en matière de droits humains.

Nous l'avons vu clairement dans le débat d'hier sur la peine de mort. Israël a adopté une législation que, personnellement, je ne soutiens pas du tout. Dans le même temps, dans les territoires palestiniens, en particulier à Gaza, la peine de mort est appliquée contre les Palestiniens accusés de collaborer avec Israël. Dans plusieurs cas documentés, des exécutions ont également eu lieu sans procédure régulière.

Cette focalisation sélective sur Israël ne renforce pas la protection des droits humains, elle l'affaiblit. Un débat équilibré exige également que nous reconnaissons une réalité inconfortable. Certains des adversaires d'Israël n'essaient même pas de respecter les obligations les plus élémentaires en matière de droits humains. Lorsque les violations commises par une partie sont systématiquement condamnées, alors que des abus similaires ou pires commis par d'autres sont ignorés ou excusés, nous transformons les droits humains en un instrument politique plutôt qu'en une norme universelle.

Pour que ce Conseil conserve son intégrité et sa crédibilité, nous devons appliquer la critique de manière cohérente, proportionnelle et sans sélectivité politique. L'équilibre ne consiste pas à prendre parti dans un conflit. Il s'agit de veiller à ce que tous les principes soient appliqués de la même manière à tous. Toute autre attitude risque de nuire à l'Assemblée et aux valeurs qu'elle a pour mission de défendre.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Belén HOYO, d'Espagne.

Mme Belén HOYO (Espagne, PPE/DC)*: Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

Je suis persuadée que nous tous, ici présents, et en particulier ceux d'entre nous qui ont une responsabilité de représentation dans cette Assemblée parlementaire, devons faire un effort pour maintenir une position équilibrée basée sur le bon sens. Et, surtout, nous devons éviter d'utiliser un conflit aussi complexe et douloureux que celui-ci pour refléter des débats politiques nationaux.

La réalité est claire. Nous sommes confrontés à une escalade de la violence au Moyen-Orient qui doit être stoppée au plus vite. Chaque jour qui passe multiplie les victimes innocentes, les souffrances et l'instabilité. Il n'y a aucune justification possible à la souffrance aveugle des civils. Le respect du droit international humanitaire doit être une ligne rouge infranchissable pour tous.

Or, on ne construit pas la paix en ignorant les causes et l'une d'entre elles est, sans aucun doute, le rôle déstabilisateur du régime iranien. Un régime qui, depuis des décennies, opprime son propre peuple et encourage l'instabilité dans toute la région, directement et par l'intermédiaire d'organisations telles que le Hamas et le Hezbollah. En Iran, il existe un système qui réprime systématiquement la liberté. Il persécute, intimide et punit toute personne dissidente. Journalistes, étudiants, activistes et citoyens ordinaires sont détenus et jugés sans garantie, et condamnés pour le simple fait qu'ils pensent différemment.

Dans cette réalité, les femmes iraniennes incarnent le visage le plus évident de cette oppression. Leurs droits fondamentaux sont limités : leur façon de s'habiller, leur liberté de mouvement, leur capacité à décider de leur propre vie. Et lorsqu'elles élèvent la voix, la réponse est la répression.

Chers collègues,

Nous devons avancer vers la paix et éviter une escalade régionale. Bombarder au Liban, c'est prendre le risque évident d'étendre le conflit et aggraver encore une situation déjà extrêmement fragile. Nous ne pouvons pas laisser la violence s'étendre sans contrôle.

Une chose doit rester claire : la paix au Moyen-Orient passe par une lutte résolue contre le terrorisme. Il n'y aura pas de stabilité tant que des organisations armées agiront en toute impunité, en semant la violence et en utilisant la population civile comme bouclier. Cette lutte doit s'inscrire dans le cadre du droit international. L'équité et la légalité ne sont pas incompatibles.

Chers collègues,

L'Europe représente plus que des intérêts. Elle défend des valeurs. Et nous devons agir en fonction de ces valeurs et ne pas rester silencieux.

Nous devons appeler à la retenue, à la désescalade et à la reprise des négociations. Il n'y a pas de solutions simples, mais il y a des principes clairs : la défense des droits humains, l'État de droit et la paix fondée sur des garanties. Car ce n'est que sur la base de ces principes que nous pourrions aspirer à une paix réelle, juste et durable pour toute la région.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Oleksandr MERZHYNSKYI, de l'Ukraine.

M. Oleksandr MERZHYNSKYI (Ukraine, ADLE): Merci.

Chers collègues,

Alors que nous parlons de la guerre au Moyen-Orient et de la manière de ramener la paix dans la région, nous devons garder plusieurs choses à l'esprit.

Premièrement, il existe un axe du mal qui n'est pas intéressé par une véritable paix au Moyen-Orient et qui cherche uniquement à détruire l'ordre fondé sur des règles. Je parle bien sûr de deux régimes terroristes totalitaires : la Russie et l'Iran, qui ont officiellement conclu un partenariat stratégique global.

Ces deux régimes se soutiennent mutuellement dans la commission du crime d'agression et présentent de nombreuses similitudes frappantes.

Les deux régimes utilisent différents groupes terroristes comme mandataires.

Tous deux sont des régimes totalitaires brutaux, qui recourent à la force contre leur population et contre leurs voisins.

Tous deux utilisent la religion comme une arme, haïssent leurs voisins et nient le droit à l'existence des autres États.

Tous deux diffusent de la propagande et de la désinformation.

L'Iran fournit à la Russie des drones qui l'aident à assassiner des civils en Ukraine, tandis que la Russie fournit à l'Iran des renseignements, des informations et des technologies utilisés à des fins militaires.

Tous deux sont complices de nombreux crimes contre l'humanité.

Chers collègues,

Si nous voulons établir une paix durable au Moyen-Orient et en Europe, nous devons confronter les deux régimes et reconnaître qu'ils sont les deux faces d'un même mal.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Zeynep YILDIZ, de Türkiye.

Mme Zeynep YILDIZ (Türkiye, NI): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Nous sommes réunis ici aujourd'hui une fois de plus pour parler de l'évolution déchirante de la situation au Moyen-Orient et de la nécessité fondamentale de respecter le droit international.

Depuis des décennies, nous dénonçons les politiques inhumaines d'Israël. Soyons absolument clairs : l'incapacité de la communauté internationale à mettre un terme à l'impunité dont jouit depuis longtemps Israël a ouvert la voie au génocide. Comme elle n'a pas mis en œuvre les mécanismes nécessaires pour empêcher le génocide à Gaza, l'agression israélienne s'est transformée en un conflit qui menace la stabilité du monde entier.

Nous avons prévenu que toute violation du droit par Israël qui resterait impunie créerait un risque massif pour la stabilité mondiale. C'est avec un profond regret que je dois constater que nos avertissements ont été confirmés bien plus tôt que prévu. Après la Palestine, c'est au tour de l'Iran et du Liban d'être ouvertement visés. Il ne s'agit plus d'un conflit localisé, mais d'un conflit qui dépasse les frontières et qui affecte le monde entier.

Depuis plus de deux ans, nous relatons le massacre de dizaines de milliers de Palestiniens, qui ont perdu leur droit à la vie, à la nourriture et à un abri. Pourtant, les organisations internationales n'ont pas pris la moindre mesure concrète.

Peut-être que l'ordre mondial actuel, qui semble accorder plus d'importance à l'économie qu'aux vies humaines et à l'État de droit, finira par réagir face à ces faits. Je voudrais en rappeler quelques-uns :

Les dommages causés aux infrastructures de Gaza atteignent à eux seuls 35,2 milliards de dollars ; 26,3 milliards de dollars sont nécessaires immédiatement, simplement pour rétablir les services les plus élémentaires. Les pertes économiques régionales dépassent déjà les 120 milliards de dollars. Selon certaines projections, le coût total du conflit impliquant l'Iran pourrait atteindre 1 000 milliards de dollars. Et si cette crise s'aggrave, la croissance mondiale devrait tomber à 1,4 %.

Le monde est confronté à une crise énergétique de grande ampleur, qui déclenchera sans aucun doute une inflation mondiale. Les attaques inconsidérées d'Israël ne font pas que coûter la vie à des milliers de Palestiniens ; elles menacent la sécurité physique et économique des populations du monde entier.

Chaque acte d'agression laissé sans contrôle laisse une cicatrice durable dans la mémoire collective de l'humanité et perturbe la vie de tous.

Je conclurai par une question simple, mais obsédante : de quoi d'autre le monde doit-il être témoin avant qu'il n'agisse enfin pour stopper Israël ?

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le suivant est M. Armen GEVORGYAN d'Arménie.

M. Armen GEVORGYAN (Arménie, CEPA): Madame la Présidente,

En janvier, cet hémicycle a entendu des appels à des mesures fortes contre l'Iran. Cette logique a été mise en œuvre sans tenir compte de notre volonté politique commune. Le conflit n'est pas terminé, mais nous sommes tous déjà confrontés à ses résultats contradictoires. Le recours à la force n'a pas résolu le problème. Il l'a élargi, approfondi et rendu plus dangereux, et l'Iran est devenu un "porc-épic d'acier", un État qui rend le coût de la confrontation prohibitif.

L'instabilité au Moyen-Orient affecte de plus en plus l'Europe, et pas seulement en termes d'énergie. Elle redéfinit les priorités, limite la capacité à répondre à plusieurs crises à la fois et met à l'épreuve les valeurs démocratiques et l'unité. L'opération militaire contre l'Iran visait à éliminer une menace, mais au lieu de cela, elle a suscité un intérêt mondial croissant pour la dissuasion nucléaire. De plus en plus de pays parviennent à une conclusion simple : ceux qui disposent de telles capacités sont beaucoup moins susceptibles d'être pris pour cible.

L'intention était d'isoler l'Iran, mais au lieu de cela, nous assistons à une montée des tensions autour d'Israël. La guerre est devenue un défi pour l'ensemble de la région et a montré la fragilité des modèles de sécurité et de prospérité existants dans les États arabes.

La nouvelle réalité au Moyen-Orient crée des risques réels pour une paix durable et le développement économique dans l'ensemble de la région du Caucase. Le chaos régional est utilisé par l'Azerbaïdjan pour intensifier la destruction du patrimoine chrétien arménien dans le Haut-Karabakh, un processus qui devrait préoccuper tous ceux d'entre nous qui se soucient de la paix, de la justice et de l'identité. Enfin, le conflit non résolu présente toujours un énorme potentiel d'effondrement de la région à plus grande échelle et de destruction de la stabilité mondiale.

Chers collègues,

Il devrait être clair, en particulier en Europe, qui est confrontée à de graves problèmes de sécurité, que la force peut modifier les réalités. Mais elle ne les rend pas toujours justes ou acceptables pour tous. C'est pourquoi notre tâche aujourd'hui n'est pas simplement de souhaiter la paix, mais de mettre un terme à la tendance dangereuse qui fait de la guerre un instrument habituel de la politique au XXI^e siècle. Si le pouvoir remplace les règles, personne ne sera en sécurité.

Le monde occidental ne peut pas aborder toutes les nations de la même manière ni s'appuyer sur un modèle unique de dialogue. Les civilisations distinctes requièrent nuance et compréhension. Ignorer cette réalité nous conduit à la confrontation et à l'échec des politiques. Elle soulève une question fondamentale : créons-nous plus de risques que nous n'en résolvons ? Car aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de l'Iran. Il s'agit du type de système de sécurité internationale que nous sommes en train de façonner. Il est temps que la sagesse et la responsabilité reviennent dans les relations internationales.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à M. Emmanuel FERNANDES, de France.

M. Emmanuel FERNANDES (France, GUE): Merci, Madame la Présidente,

Le droit international doit prévaloir en toutes circonstances et sur toute la surface de la planète. Le sujet qui nous occupe aujourd'hui est celui du Moyen-Orient élargi.

Dans cette région du monde, un chaos généralisé s'est propagé, du Liban à l'Iran jusqu'aux territoires palestiniens, qui menace l'équilibre international. Il nous faut nommer avec lucidité les auteurs de troubles, les agresseurs en chefs qui, pétris de leur doctrine impérialiste et colonialiste, mettent à feu et à sang le Moyen-Orient.

Oui, notre assemblée doit dénoncer et condamner les exactions d'Israël, dirigée par le gouvernement d'extrême droite suprémaciste et le criminel de guerre Benjamin NETANYAHU, mais aussi celles des États-Unis conduits par le fasciste Donald TRUMP. Au Liban, Israël mène une guerre d'invasion depuis début mars, avec des frappes aériennes massives et des opérations terrestres dans le sud du pays.

Plus de 2 400 personnes ont déjà été tuées dans cette guerre, dont plusieurs journalistes, des dizaines de villages sont détruits ou rasés au sud, et plus d'un million de personnes ont été déplacées. Cette guerre, présentée comme dirigée contre le Hezbollah, frappe en réalité tout un peuple, dont les civils sont les premières victimes. Deux soldats français membres de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) ont également perdu la vie et je tiens ici à leur rendre hommage. Ça suffit !

Israël, qui poursuit le génocide à Gaza avec plus de 70 000 victimes directes, les massacres en Cisjordanie, l'apartheid contre les Palestiniens, avec notamment cette nouvelle loi abjecte sur la peine de mort qui leur est dédiée. Israël doit être empêchée de nuire ! Soutenir la Palestine, soutenir le Liban sont une nécessité absolue ! Nos États membres doivent urgemment agir en sanctionnant Israël, à commencer par la fin du statut d'observateur pour la Knesset au sein même de notre assemblée !

En Iran, la situation est tout aussi préoccupante. La guerre illégale déclenchée par les États-Unis se poursuit, et la reprise annoncée des bombardements fait craindre une escalade majeure. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple iranien, qui n'accèdera ni à la liberté ni à la démocratie sous un déluge de bombes. Je le dis clairement : ni mollahs ni shah ! Ni ingérence extérieure ni régime autoritaire théocratique !

Le peuple iranien, qui subit depuis des décennies la tyrannie des ayatollahs, ne sera pas sauvé en étant soumis à un déluge de feu qui le ramènerait à « l'âge de pierre », selon les menaces insupportables de Donald TRUMP. L'Europe se couvre de honte et de déshonneur en se couchant devant le président américain : nous devons être un pôle de résistance à l'impérialisme et au colonialisme !

Notre institution doit cesser de se comporter comme une succursale de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'ordre international repose sur le droit, non sur la force. Défendre sans ambiguïté, sans doubles standards, le système du droit international et les juridictions internationales chargées d'en assurer le respect, voilà la seule boussole qui doit constamment orienter tout ce que nous faisons dans cette assemblée : c'est la condition de la paix et de la stabilité, au Moyen-Orient comme dans le monde.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Le suivant est M. Christophe BRICO de Monaco.

M. Christophe BRICO (Monaco, PPE/DC): Merci, Madame la Présidente,

Nous le disions il y a à peine une heure, nous défendons dans cette institution un ordre multilatéral fondé sur le droit.

Et il s'avère que depuis le 28 février dernier, l'Iran, et plus généralement la zone du Moyen-Orient qui l'entoure, est sous un chaos dont probablement toutes les conséquences n'avaient pas été estimées au moment où les opérations y ont été lancées.

Je n'ai aucune sympathie pour la monarchie iranienne. Il y a encore un mois, les Iraniens étaient dans la rue, terriblement réprimés. À hauteur de 30 000 morts, dit-on.

Et un mois plus tard, les Américains ont décidé de lancer une opération, donc il semble que la démocratie ne soit décidément pas leur objectif.

Ils n'ont sans doute pas anticipé le blocage du détroit d'Ormuz, les conséquences qui s'appliquent sur l'ensemble de nos pays, sur l'ensemble de nos citoyens, sur le prix du gaz et d'autres denrées, d'ailleurs, qui vont avec.

Alors ici, je continuerai à défendre un ordre multilatéral fondé sur le droit.

Ce type d'opération, de préférence évitable, devrait être sanctionnée par une décision internationale, par une décision de l'ONU, par exemple. C'est déjà arrivé dans notre histoire.

Mais en tout cas, à l'échelle de notre continent, et peut-être devrions-nous nous concentrer beaucoup sur notre continent, encore une fois, nous devons, je crois, continuer à défendre ce que nous faisons ici : le débat, le droit, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, qui sont sous le chaos de gens qui préfèrent utiliser la puissance à la loi.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

Nous passons maintenant à Mme Meryem GÖKA, de Türkiye.

Mme Meryem GÖKA (Türkiye, NI): Madame la Présidente,

Chers collègues,

Nous vivons une période de transition.

L'ère de la domination unipolaire est révolue, mais un système multipolaire équitable, inclusif et institutionnalisé n'a pas encore vu le jour.

Dans un tel environnement, la souveraineté et l'intégrité territoriale ne peuvent être traitées comme un vocabulaire diplomatique, utilisé quand cela convient, ignoré quand cela gêne. Pour que ces principes aient un sens, ils doivent s'appliquer à tous.

Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, ce n'est pas seulement la violation, mais la normalisation, l'acceptation progressive des violations du droit international comme un précédent.

L'un des exemples les plus frappants est l'approche israélienne de la peine de mort en Cisjordanie, qui constitue une violation du droit international en matière de droits humains et souligne l'illégalité plus large de son occupation.

Nulle part ailleurs la politique du deux poids deux mesures n'est plus visible qu'à Gaza. Cela envoie un message dévastateur : même un génocide peut rester impuni lorsque ses auteurs sont politiquement protégés.

Le droit international n'est-il pas la plus grande protection des faibles : une fois brisé pour l'un, il est affaibli pour tous ?

Depuis des années, les interventions politiques d'origine extérieure - justifiées par la "promotion de la démocratie" - n'ont produit que de l'instabilité. De l'Iran à l'Afghanistan, de l'Irak à la Syrie, de la Palestine au Liban, le schéma est sans équivoque.

Ne savions-nous pas tous que l'ordre international fondé sur des règles était en réalité asymétrique ? Pourtant, le fossé entre la rhétorique et la réalité était connu, toléré et finalement normalisé.

Les débats sur les plateformes internationales, du Forum économique mondial de Davos à la Conférence sur la sécurité de Munich, montrent que les critiques formulées par la Turquie depuis des années trouvent aujourd'hui un écho dans le monde occidental. Ceux qui font constamment la leçon aux autres sur les valeurs ont depuis longtemps sapé le système international fondé sur ces mêmes valeurs qu'ils prétendent défendre. C'est de l'hypocrisie pure et simple.

Lorsque des violations sont justifiées ou ignorées ailleurs, il ne faut pas s'étonner que le même mépris du droit atteigne leurs propres frontières.

Nous savons que les exemptions sélectives et les applications identitaires du droit international éroderaient sa crédibilité à l'échelle mondiale.

Nous sommes profondément inquiets. La position de la Turquie est claire : il ne s'agit pas de démanteler, mais de réformer le système international fondé sur des règles afin de rétablir la justice et la légitimité. Comme l'a souligné le président Tayyip ERDOĞAN, "le monde est plus grand que cinq". Il s'agit d'un appel à la réforme d'un système où quelques uns décident pour tous. Nous poursuivrons notre lutte de principe pour un ordre centré sur l'humain où "les justes sont forts, et non les forts ont raison."

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): merci.

La parole est à M. Armağan CANDAN, de Chypre.

M. Armağan CANDAN (Cyprus* [Resolution 1376 (2004)]): Chers collègues,

Le Moyen-Orient est un creuset de cultures et de civilisations, avec des liens historiques profonds et des défis complexes.

La destruction de Gaza par Israël souligne la nécessité urgente de respecter le droit international et de renouveler l'engagement en faveur de la paix et de la stabilité. L'attaque des États-Unis et d'Israël contre l'Iran nous a montré que les conflits et les guerres ne sont plus régionaux. Leurs effets sont beaucoup plus vastes et le monde entier est tout simplement vulnérable, les effets immédiats étant ressentis de manière dramatique dans le monde entier.

Dans ce contexte, la guerre au Moyen-Orient exige une implication immédiate et active de l'Europe. Il convient de souligner que tous les dirigeants de l'Union européenne se réunissent aujourd'hui dans mon pays, Chypre, pour aborder le conflit en Iran et au Moyen-Orient, qui pose de sérieux défis à l'Europe.

Dans la région élargie, et je parle de la Méditerranée orientale, des défis instantanés et plus vastes se posent, parmi lesquels mon pays, Chypre, se distingue.

Pendant des décennies, le différend non résolu à Chypre a symbolisé la fragilité de la région. L'évolution de la situation au Moyen-Orient montre clairement qu'il n'est plus possible d'aborder la question chypriote, par exemple, sans tenir compte de l'ensemble de la région. Permettez-moi de rappeler l'attaque de drones à Chypre qui s'est produite le mois dernier, en mars, et qui a frappé la base souveraine britannique à Chypre.

Les Européens ne sont pas épargnés par les conflits au Moyen-Orient. Des questions telles que les sources d'énergie, la juridiction maritime, les équilibres sécuritaires, les migrations et la concurrence géopolitique ont encore souligné l'importance d'un ordre international fondé sur des règles. À cet égard, Chypre devrait plutôt être un centre de coopération, de dialogue et de stabilité dans l'Union Européenne, parallèlement aux bonnes relations entre la Türkiye et la Grèce. Nous ne pouvons pas nous permettre une nouvelle tension régionale en Méditerranée orientale.

Que ceci soit un appel à l'action pour les dirigeants et les parties prenantes du Moyen-Orient, de la Méditerranée orientale, de l'Europe et au-delà.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La parole est à Mme Seda GÖREN, de Türkiye.

Mme Seda GÖREN (Türkiye, NI): Merci, Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le respect du droit international ne peut être ni sélectif ni circonstanciel. Il ne doit dépendre ni des acteurs en présence ni des équilibres politiques du moment. Un ordre international crédible ne peut reposer sur des interprétations à géométrie variable.

Or, aujourd'hui, au Moyen-Orient élargi, nous constatons une détérioration inquiétante de la paix et de la stabilité. Des actions récentes, menées par certains acteurs étatiques, montrent une tendance dangereuse à contourner les règles fondamentales du droit international. Lorsqu'un tel comportement est toléré, c'est l'ensemble du système qui s'en trouve affaibli.

À cela s'ajoute une dérive grave du discours international, où la menace et la logique de confrontation prennent de plus en plus le pas sur le dialogue et le droit. Certaines déclarations récentes, évoquant explicitement l'usage massif de la force, ne sont pas anodines. Elles traduisent une banalisation extrêmement préoccupante de la violence.

Même sans mise en œuvre immédiate, de telles menaces affaiblissent directement les fondements de l'ordre international. Un système fondé sur des règles ne peut en aucun cas dépendre de déclarations impulsives ou de décisions individuelles. Lorsque la sécurité mondiale devient l'otage de la volonté de tel ou tel acteur, elle cesse d'être un cadre stable pour devenir un facteur d'incertitude permanente.

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler une évidence : bombarder des villes et viser des civils relève du terrorisme, quel qu'en soit l'auteur. Si nous commençons à faire des distinctions selon l'identité des victimes ou des responsables, alors nous renonçons à toute crédibilité en matière de droits de l'homme.

C'est précisément pour cette raison que le silence ou l'hésitation de notre assemblée face à certaines situations est profondément préoccupant. Cette retenue fragilise notre crédibilité et donne l'impression que nos principes peuvent être appliqués de manière sélective.

À terme, une telle incohérence ouvre la voie à un monde plus instable et plus dangereux pour les générations futures. Si le droit international cesse d'être une référence commune, il sera remplacé par la loi du plus fort.

Notre responsabilité est donc claire : défendre sans ambiguïté le droit international et agir avec cohérence. C'est à cette condition que nous pourrions réellement contribuer à la paix et à la stabilité dans la région et au-delà.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Merci.

La parole est à Mme Pelin YILIK, de Türkiye.

Mme Pelin YILIK (Türkiye, NI): Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

Je regrette que notre débat d'aujourd'hui sur le Moyen-Orient ne soit pas le dernier sur ce sujet.

Récemment, nous avons entendu quelques bonnes nouvelles en provenance de la région.

Tout d'abord, nous saluons le cessez-le-feu à Gaza, mais nous savons qu'il est très fragile. Israël perpétue sa terreur en Cisjordanie, car les colonies se poursuivent et les attaques menées par les colons et les soldats israéliens persistent. En outre, les Palestiniens continuent de souffrir de conditions de vie désastreuses en raison de l'agression israélienne. Et nous sommes très loin de la solution à deux États qui permettrait de résoudre ce conflit.

Nous devons toujours garder à l'esprit que tant que le conflit israélo-palestinien ne sera pas résolu, nous ne parviendrons pas à instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Le chemin vers la paix mondiale passe par la résolution des injustices au Moyen-Orient et la reconnaissance du droit à la sécurité pour tous. Le cycle de violence qui prévaut au Moyen-Orient n'est pas simplement une question régionale ; il s'agit d'un test sévère pour la conscience mondiale.

Deuxièmement, la guerre lancée par les États-Unis et Israël contre l'Iran a encore exacerbé la situation dans la région. Cette guerre contre l'Iran risque de déboucher sur une crise régionale plus large. Le cessez-le-feu temporaire sur ce front promet une lueur d'espoir, mais nous craignons que ce cessez-le-feu soit également fragile.

La mise en œuvre complète de ce cessez-le-feu sur le terrain est une nécessité absolue pour garantir la stabilité et la cessation des hostilités. Les attaques israéliennes contre le Liban et contre la Force intérimaire des Nations unies au Liban sont également très alarmantes. Les attaques intenses des forces israéliennes contre le Liban et la politique d'occupation et de dépeuplement d'Israël risquent également d'entraver le cessez-le-feu avec l'Iran.

Ce conflit a déjà fait payer un lourd tribut aux populations de la région et à l'économie mondiale, car il a des répercussions sur les marchés régionaux et mondiaux, y compris les marchés de l'énergie. Notre organisation et la communauté internationale doivent utiliser tous les outils à leur disposition pour mettre fin aux atrocités auxquelles nous sommes confrontés au Moyen-Orient, en particulier à Gaza et au Liban. Sinon, nous avons malheureusement un avenir assez pessimiste devant nous.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie. Le suivant est M. Mustafa CANBEY.

Je vous remercie également d'avoir soumis votre formulaire de déclaration, ce qui vous évite d'avoir à faire une déclaration orale maintenant.

La parole est à vous.

M. Mustafa CANBEY (Türkiye, NI): D'accord, merci.

Je n'ai pas de conflit d'intérêts. Je soumettrai ma déclaration d'intérêt à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dès que possible.

Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le Moyen-Orient est privé de paix depuis quatre décennies, marqué par un cycle de guerres, de luttes de pouvoir et d'interventions qui ont coûté la vie à des millions de personnes.

Aujourd'hui, c'est à Gaza que cette tragédie est la plus aiguë. Des années d'occupation israélienne, d'expansion des colonies et d'attaques aveugles ont créé une catastrophe humanitaire. Les Palestiniens sont confrontés à la famine, au déplacement et à l'anéantissement sous les bombardements incessants et à l'asphyxie sous les décombres.

Fort de l'inaction de la communauté internationale, Israël vient d'introduire un projet de loi sur la peine de mort visant spécifiquement les Palestiniens. Il s'agit là d'un nouveau signe alarmant des conséquences de l'impunité. Combinées à cette crise, les récentes escalades impliquant les États-Unis, Israël et l'Iran ont causé de profondes blessures régionales et mondiales. Au-delà de la destruction physique, ce conflit a perturbé le commerce, entravé les économies et alimenté l'inflation.

Les conséquences humaines sont désastreuses. Deux mille personnes sont mortes et des millions d'autres sont déplacées. Pendant ce temps, la crise du détroit d'Ormuz se répercute dans le monde entier. La liberté de navigation est une nécessité mondiale. Le détroit doit rester ouvert conformément au droit international. Si nous nous félicitons du récent cessez-le-feu et applaudissons les efforts de médiation, nous devons rester vigilants. Les récentes actions militaires, en particulier celles menées par Israël contre le Liban, risquent de mettre en péril ces accords fragiles. La communauté internationale doit veiller à ce que ces efforts ne soient pas sabotés.

Nous devons appeler à un cessez-le-feu permanent et à une approche conciliante. Le seul moyen d'éviter une nouvelle escalade est de parvenir à un accord durable sur le détroit d'Ormuz et les différends régionaux plus larges. Nous devons nous unir pour garantir la paix à long terme dont notre monde a désespérément besoin et condamner les violations du droit international qui mettent en danger les civils.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie. Le dernier intervenant sur ma liste est M. Ali ALGHZAWI, de Jordanie.

M. Ali ALGHZAWI (Jordanie): Je vous remercie, Madame le Président.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je viens devant vous de Jordanie, un pays qui croit depuis longtemps que la stabilité ne peut être construite uniquement par la force et que la justice, la diplomatie et le respect mutuel restent les véritables piliers d'une paix durable.

Aujourd'hui, l'escalade au Moyen-Orient menace d'élargir le conflit à toute la région. La Jordanie croit en la coexistence de toutes les nations du Moyen-Orient comme fondement de la paix, de la stabilité et de la prospérité.

La Jordanie continue de soutenir la solution des deux États, fondée sur le droit international. Comme Sa Majesté le Roi ABDALLAH II l'a déclaré à plusieurs reprises devant la communauté internationale, il ne peut y avoir de sécurité sans justice, ni de stabilité sans une voie crédible vers la paix.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Lorsque les grandes puissances ne respectent pas le droit international, contournent les cadres multilatéraux ou sapent des institutions telles que les Nations unies et le Conseil de sécurité des Nations unies, c'est le monde entier qui en paie le prix. En cette période d'incertitude mondiale, l'Europe porte une responsabilité

historique. Le monde a besoin d'une Europe qui dirige avec sagesse, indépendance et principes. Une Europe qui soutient les efforts de paix, renforce les institutions multilatérales, investit dans le développement et agit comme un pilier stabilisateur entre des puissances concurrentes.

Sa Majesté le Roi ABDALLAH II a souvent rappelé au monde que l'avenir de notre région dépend du choix de la coopération plutôt que du conflit et de l'espoir plutôt que du désespoir. Rétablissons la confiance dans la diplomatie. Faisons de l'Europe une force d'équilibre et de raison. Choisissons la paix avant qu'une autre génération ne soit consumée par la guerre.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie.

La liste des orateurs est close.

M. Piero FASSINO souhaite répondre.

S'il vous plaît, Piero, vous avez la parole.

M. Piero FASSINO (Italie, SOC): Merci, Madame la Présidente.

Je crois, et je remercie tous les intervenants, qu'ils se sont exprimés d'une seule et même voix.

La guerre ne crée aucune solution, au contraire elle aggrave le chaos et l'anarchie internationale, et le droit est la seule boussole pour donner la paix et la stabilité au continent et aux différents théâtres de conflit aujourd'hui.

Les droits sont inaliénables, non négociables. C'est pour cela que nous avons condamné le Hamas et que nous condamnons le régime iranien et, pour la même raison, nous dénonçons les violations du droit qui découlent des actions de M. Donald TRUMP et de M. Benyamin NATANYAHOU.

Et nous savons tous que ce qui se passe remet effectivement en cause le système multilatéral de gouvernance mondiale, au profit d'un équilibre fondé sur la force, mais nous savons qu'un équilibre et un ordre international fondé sur la force est source d'injustice et de nouveaux conflits.

Mais à ce stade, au terme de ce débat, je crois que notre rôle ne se limite pas à dénoncer, ce que nous avons tous fait. Il s'agit aussi de réfléchir à la manière dont nous pouvons soutenir les forces qui œuvrent pour mettre fin aux conflits et faire avancer les négociations et la paix.

Entre-temps, en Israël, la loi sur la peine de mort, à juste titre dénoncée ici, suscite une forte opposition. Nous devons soutenir cette mobilisation pour qu'elle aboutisse à son abrogation. De même, nous devons soutenir celles et ceux qui, en Palestine et dans la bande de Gaza, continuent de croire en la possibilité de la paix.

Il y a un épisode qui a peut-être été largement sous-estimé : il y a quelques semaines, à Deir al-Balah, une municipalité de la bande de Gaza, des élections locales ont eu lieu, pour la première fois depuis 20 ans, alors qu'elles avaient toujours été empêchées par le Hamas.

Nous devons soutenir la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) et son rôle dans la paix et la stabilisation, et j'exprime également ici notre solidarité avec la France, avec l'Indonésie, qui a vu ses fils tomber dans cette tâche de paix.

Et nous devons soutenir ceux qui, en Iran, luttent chaque jour contre ce régime pour réclamer la liberté. Et là, nous avons un problème : il ne suffit pas de le dénoncer. Il est juste de dire, comme cela a été dit ici, que ce ne sont pas les bombardements qui apporteront la liberté aux Iraniens. Il y a donc un problème pour nous : exercer toutes les pressions politiques possibles et nécessaires pour aider les Iraniens. Il serait très douloureux qu'à l'issue de cette crise, il y ait l'accord nucléaire, l'accord sur Ormuz, en laissant en l'état ce qui se passe en Iran et en regardant passivement les opposants à ce régime continuer à être pendus, arrêtés, torturés.

Bref, il y a du travail, et le Conseil de l'Europe a toujours agi en ce sens, il a des relations avec la Knesset, il a des relations avec le Conseil national palestinien, il a des relations, comme le montre l'intervention de notre ami jordanien ici, des relations avec les pays de la région : travaillons avec eux pour construire les conditions d'un dépassement plus rapide, le plus rapide possible de la guerre et pour la réaffirmation des droits de la paix et de la stabilité dans cet échiquier tourmenté.

Je vous remercie.

Mme Petra BAYR (Autriche, SOC, Présidente de l'Assemblée): Je vous remercie mes chers collègues.

Je vous rappelle qu'à l'issue du débat d'actualité, l'Assemblée n'est pas appelée à voter. Ce débat aura permis un échange de vues intéressant entre les membres de notre Assemblée. Le Bureau peut, à un stade ultérieur, proposer que la question soit renvoyée à la commission compétente pour rapport.

La prochaine séance publique aura lieu cet après-midi à 15h30, conformément à l'ordre du jour de la présente partie de session.

La séance est levée.